Nations Unies

S/PV.7947



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7947e séance

Mardi 23 mai 2017, à 15 h 30

New York

Président :	M. Rosselli	(Uruguay)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Kandeel
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Woldegerima
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Barro
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Yelchenko

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

17-14653 (F)





La séance est ouverte à 15 h 40.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les personnalités ci-après appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; le général de corps d’armée Derrick Mbuyiselo Mgwebi, Commandant de la force de la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo; le général de division Jai Shanker Menon, Chef de la mission et Commandant de la Force des Nations Unies chargée d’observer le désengagement; le général de corps d’armée Balla Keïta, Commandant de la force de la Mission multidimensionnelle et intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine; et le général de division Salihu Zaway Uba, Commandant de la force de la Mission des Nations Unies au Libéria.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Tout d’abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d’avoir convoqué la présente séance avec les commandants de force de nos opérations de maintien de la paix. Nous avons le plaisir de leur souhaiter la bienvenue parmi nous à New York cette semaine pour notre conférence annuelle. Cet évènement nous donne l’occasion de procéder à un échange de vues très utile et riche avec eux. Je pense qu’il est particulièrement pertinent et important que la présente séance se tienne sous l’autorité du Secrétaire général. En outre, en conséquence de l’orientation qui nous a été fournie, nous sommes en train d’intensifier nos efforts pour renforcer l’efficacité du maintien de la paix.

Avant de céder la place aux commandants de force, je voudrais les remercier de leur service, de même que leurs officiers et soldats, et je tiens en particulier à rendre hommage aux sacrifices qu’ont faits les soldats sous leur commandement.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, deux de nos soldats de la paix tchadiens ont été tués hier dans le nord du Mali, ce qui faisait suite à d’autres incidents au Mali ainsi que dans d’autres pays. Malheureusement, j’ai également eu l’occasion d’assister à la cérémonie d’hommage aux cinq soldats de la paix tués récemment en République centrafricaine. Ils méritent naturellement que nous leur rendions hommage, mais ils méritent également que nous nous efforcions de veiller à ce que nos soldats de la paix bénéficient des meilleures conditions possibles pour s’acquitter de leur mandat et protéger la population qu’ils sont chargés de servir.

Sans plus tarder, je propose de donner la parole aux quatre commandants de force. Chacun d’entre eux fournira un éclairage sur les spécificités de sa mission. Le général de corps d’armée Mgwebi, Commandant de la force de la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, abordera les défis que présentent les opérations militaires conduites dans le cadre d’une opération de maintien de la paix. Le général de division Menon, Chef de mission et Commandant de la Force des Nations Unies chargée d’observer le désengagement, évoquera les difficultés d’une mission qui ne relève pas du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, mais du Chapitre VI. Le général de corps d’armée Keïta, Commandant de la force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, nous parlera des défis que recèle un maintien de la paix robuste. Récemment, nous avons eu l’occasion commune d’observer directement ces défis. Enfin, le général de division Uba, Commandant de la force de la Mission des Nations Unies au Libéria, abordera les opérations de maintien de la paix sous l’angle de la réduction des effectifs qui, comme chacun sait, concerne nos opérations au Libéria.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Lacroix des informations qu’il vient de fournir.

Je donne maintenant la parole au général de corps d’armée Mgwebi.

Le général Mgwebi (*parle en anglais*) : C’est un honneur et un privilège pour moi que d’être invité à faire un exposé au Conseil de sécurité aujourd’hui. Je suis affecté à la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) depuis 15 mois maintenant. La MONUSCO est une mission très complexe et délicate du point de vue politique. Je vais tenter d’aborder les défis auxquels nous avons été confrontés ces 15 derniers mois. Je pense que les difficultés dont nous allons parler seront similaires à celles auxquelles se heurtent mes collègues commandants de force d’autres missions.

L'un des aspects les plus importants est le mandat lui-même. Il est essentiel que lors de la rédaction proprement dite du mandat, ses auteurs prennent aussi en compte le fait que son exécution sera essentielle à son succès et qu'une stratégie de sortie, quelle qu'elle soit, doit être envisagée dès les premiers stades, tout en prenant en considération les complexités du conflit et ses spécificités, comme la taille du pays, les lignes de faille qui ont entraîné le conflit et qui déterminent son évolution actuelle, et l'allocation des ressources nécessaires pour être en mesure de mener la mission elle-même. Telle est la nature même du mandat.

Une fois le mandat adopté, la manière dont le Secrétariat, la mission et la force l'interprètent et le formulent devient critique, car si le concept des opérations de la mission – qui explique comment la force va planifier la campagne – n'est pas bien compris, cela risque de générer des difficultés et des différences d'opinion s'agissant de la façon dont la mission peut aller de l'avant. Le mandat de la MONUSCO vient d'être prorogé par la résolution 2348 (2017), qui appelle à réduire les effectifs de la force à un effectif maximum autorisé de 16 215 militaires. Cela intervient à un moment très intéressant en ce sens que nous, en notre qualité de mission et de force, sommes appelés à traiter de la question de la protection des civils dans un pays de la même taille, ou presque, que l'Europe occidentale, en plus de quoi nous sommes chargés d'aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à organiser des élections – ce qui ne figurait pas dans le mandat précédent. Si c'est ce que l'on attend de nous alors que l'on nous demande de réduire nos effectifs, les choses vont devenir difficiles.

En ce qui concerne la situation actuelle, initialement, la force a été davantage déployée dans l'est du pays, mais les problèmes sont actuellement plus nombreux dans le sud. Il devient difficile de déplacer la force, du fait que l'état des besoins par unité établi par le Bureau des affaires militaires et les mémorandums d'accord signés par les États Membres tendent à confiner davantage les soldats mis à ma disposition dans l'est du pays. En conséquence, pour déplacer les contingents déployés dans l'est vers là où un problème s'est fait jour, je dois m'entretenir avec le Bureau des affaires militaires et les Missions permanentes, lesquelles doivent communiquer avec leurs capitales pour obtenir l'agrément qui permettra ce déplacement. En termes de temps de réaction et d'intervention, ce processus prend du temps et provoque des retards. Il devient impératif que la formulation de l'état des besoins par unité et des mémorandums d'accord permette au commandant de force d'utiliser les forces mises à sa disposition dans la partie du pays où le besoin se fait sentir, et non dans les zones prédéterminées.

Cette difficulté en matière de commandement et de contrôle et de formulation des politiques complique également les orientations à donner au commandant de force s'agissant de l'utilisation des forces mises à sa disposition.

Sachant que nous sommes appelés à faire face à des groupes armés, en particulier des groupes armés étrangers, en République démocratique du Congo, la façon dont les mandats de la MONUSCO sont rédigés tend à prévoir deux forces. La première, la brigade d'intervention, a pour tâche de mener des opérations ciblées, tandis que le reste de la force, communément appelée brigade-cadre, n'est prévu que pour des opérations normales, non ciblées. En termes de cohésion de la force, cela pose un problème de commandement et de contrôle, ce qui rend la tâche du commandant de force quelque peu difficile à accomplir.

En ce qui concerne les actifs et les capacités disponibles, l'absence d'infrastructures telles que des routes en République démocratique du Congo fait qu'il est très difficile de déplacer les forces d'une zone à l'autre. D'après le libellé du mandat, la force doit être agile, souple, adaptable et mobile. Pour ce faire, les actifs doivent être disponibles afin que le mandat puisse être mis en œuvre. Malheureusement, ces actifs ne sont souvent pas disponibles sur le terrain. Dans les Kasaïs, par exemple, j'ai dû déplacer une force du Sud-Kivu aux Kasaïs. En raison de l'insuffisance de l'appui à la Mission, notamment de la part de ceux qui sont censés fournir les actifs qui ne sont pas disponibles sur le terrain, je n'ai pu déplacer que les soldats et leur matériel personnel; aucun matériel principal n'a pu être transporté. Les soldats sont sur le terrain depuis trois semaines déjà et attendent toujours l'avion de transport lourd pour transporter les véhicules. L'Iliouchine 76, qui est attendu, n'est pas encore sur le terrain, et cela fait près de trois semaines, ce qui fait que les contingents sur le terrain sont vulnérables. Comment pouvons-nous veiller à ce que les forces et l'élément d'appui, qui relève de la composante civile de l'opération, répondent aux exigences des opérations? Cela pose problème dès lors qu'il s'agit de déplacer les forces vers leur zone de déploiement.

Les missions sont censées protéger les civils, à juste titre, d'ailleurs. Il existe un excellent document sur

les trois niveaux des mandats de protection des civils, à savoir la stratégie politique, la protection physique et un environnement favorable. La Mission est composée de civils, de policiers et de militaires – ce sont les composantes de la force. Le défi au sein de la Mission elle-même est de parvenir à une approche globale et intégrée. Les responsables de la Mission doivent examiner cette question et faire en sorte que toutes les composantes commencent à jouer leur rôle, afin d'éviter qu'on ne se retrouve au stade de la protection physique dans une situation où il est déjà trop tard. Au niveau politique, nous devons nous assurer que nous pouvons, au moins, prévenir et anticiper les événements qui se produisent.

Selon un rapport publié par le Bureau des services de contrôle interne, qui est chargé d'évaluer l'exécution et les résultats des mandats de protection des civils,

> « le lien entre les intentions du Conseil de sécurité et les actions du Secrétariat, des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et des missions de maintien de la paix elles-mêmes est toujours rompu en ce qui concerne l'usage de la force » (*A/68/787, résumé*).

La question de l'emploi de la force, comme il est indiqué dans le rapport, doit être examinée par l'ONU, car les interprétations de certains contingents sur le terrain ne sont pas nécessairement les mêmes. Ils tendent à vouloir faire usage de la force dans les situations de légitime défense, mais la partie du rapport qui parle de l'usage de la force pour la défense du mandat donne lieu à des interprétations différentes, sur lesquels nous devons nous pencher.

En outre, la question du commandement et du contrôle constitue un défi, car, une fois de plus, selon le même rapport,

> « l'usage de la force dans le cadre des opérations de maintien de la paix est de fait placé sous le double commandement des responsables de mission et des pays fournisseurs de contingents » (*ibid.*).

Cela signifie que, même si elles ne sont pas expressément stipulées, il existe des restrictions qui ne sont pas visibles et qui viennent des capitales. Parfois, les forces rechignent à aller de l'avant et à faire ce qui est attendu d'elles, voulant savoir si ce qui leur est demandé entre ou non dans le cadre de leur mandat, ce qui pose un problème pour la MONUSCO. En ce qui concerne la question des opérations ciblées par la brigade d'intervention, celle-ci devient une « clause dérogatoire » pour certaines brigades-cadres, qui estiment qu'une telle opération ne fait pas partie de leur travail; c'est le travail de la brigade d'intervention. C'est l'une des questions que nous devons examiner.

Je tiens à souligner que les principes du maintien de la paix sont toujours valables, mais en ce qui concerne la situation sur le terrain, on se retrouve face à certains groupes armés étrangers ou criminels qui n'ont pas d'objectif politique. À mon avis, si on parle de consentement, cela ne s'applique pas à eux. Si on parle d'impartialité, cela ne s'applique pas à eux. Si on parle d'usage de la force, que faut-il faire face à ces groupes? L'impartialité et tous les principes sont valables, peut-être plus encore lorsqu'il s'agit du maintien de la paix, mais dans le cadre de l'imposition de la paix, où aucun accord n'a été signé, comment prendre en compte les principes du maintien de la paix dans une situation de conflit d'aujourd'hui, dans laquelle nous nous trouvons face à des groupes criminels, par opposition à des groupes politiques qui luttent pour la liberté et leur indépendance du pays hôte?

Il est difficile pour nous de travailler avec les Forces armées de la République démocratique du Congo, surtout dans les régions politiquement sensibles, telles que les Kasaïs. Il devient difficile de coopérer avec elles, lorsque nous constatons qu'elles se livrent elles aussi à des violations des droits de l'homme, et pourtant, nous sommes censés les appuyer. Que faire lorsqu'elles participent à de telles violations? Si l'ONU est perçue comme travaillant avec elles, sa crédibilité s'en trouvera ternie. D'après notre expérience, lorsque nous sommes présents et collaborons étroitement avec elles, elles tendent à modifier leur comportement, qui devient plus positif, mais dans les zones où nous ne sommes pas présents, des violations sont commises et l'environnement devient alors politiquement tendu.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole. J'ai essayé de très brièvement mettre en lumière certaines des difficultés que mes collègues rencontrent peut-être dans d'autres régions.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le général de corps d'armée Mgwebi de son exposé. Je rappelle que nous avons évoqué certaines de ces questions lors de notre visite en République démocratique du Congo l'an dernier – à l'occasion de la visite effectuée par le Conseil de sécurité – et elles sont tout à fait pertinentes pour les travaux du Conseil.

Je donne la parole au général Menon.

Le général Menon (*parle en anglais*) : Les défis du maintien de la paix au titre du Chapitre VI ont été reconnus. En effet, ce constat a été fait depuis longtemps, par Dag Hammarskjöld, qui a déclaré que les opérations de maintien de la paix relevaient du « Chapitre VI et demi » de la Charte. Cependant, même si nous admettons que des défis existent, il importe de souligner que de nombreuses améliorations ont été apportées au fur et à mesure que les opérations de maintien de la paix ont évolué, que les concepts ont changé et que les directives juridiques et opérationnelles ont été modifiées. Je pense notamment à l'Agenda pour la paix en 1992, au Supplément à l'Agenda pour la paix en 1995, au rapport Brahimi en 2000, à la doctrine fondamentale en 2008, au rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix en 2015 (S/2015/446) et aux travaux du Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

En outre, il est à noter que même si des difficultés sont apparues et la nature même des opérations de maintien de a évolué, les principes fondamentaux du maintien de la paix n'ont pas changé, notamment en ce qui concerne le Chapitre VI de la Charte : consentement, impartialité et non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense. D'une certaine façon, une interprétation élargie de ce qui constitue une menace contre la paix, telle que définie à l'Article 39, a donné lieu à un quatrième principe. Les violences contre les civils en période de conflit ont atteint des niveaux de cruauté sans précédent. Parmi ces situations, on peut citer le nettoyage ethnique, le génocide, le viol des femmes et des enfants, les déplacements forcés, l'utilisation d'armes chimiques et d'autres armes interdites et la crise de réfugiés et de déplacées. Le quatrième principe concerne la protection des populations civiles, des droits de l'homme et des opérations humanitaires. La vigilance constante et la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles sont un exemple malheureux mais nécessaire, qui illustre que même les soldats de la paix, qui représentent l'espoir dans les situations les plus tragiques, ne sont pas à l'abri des instincts les plus bas de la nature humaine.

Est-il possible de définir les conditions nécessaires pour un maintien de la paix réussi? Cela s'est avéré impossible jusqu'à présent, comme l'histoire nous l'a appris. Dans cette brève déclaration, j'entends regrouper les défis auxquels se heurtent les opérations de maintien de la paix au titre du Chapitre VI sous trois concepts stratégiques bien connus : les objectifs, les voies et les moyens. Je me servirai de mon expérience personnelle au sein de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) – que j'ai le privilège et l'honneur de diriger dans une période difficile et éprouvante – pour mettre en exergue les défis qui existent. Enfin, je terminerai en mettant l'accent sur l'importance du maintien de la paix, malgré les défis auxquels il est confronté, et sur les moyens d'aller de l'avant dans ce domaine de la plus haute importance.

Pour le succès de toute opération de maintien de la paix, il est essentiel d'avoir une vision claire de l'objectif de la mission – c'est-à-dire le résultat. Je ne parle pas forcément d'une « stratégie de sortie » – bien que cela soit important – mais plutôt d'une idée claire de ce que le succès représente. Cela peut être le respect d'un cessez-le-feu ou le règlement volontaire d'un différend. Cependant, même dans les missions traditionnelles d'observation et de surveillance, comme la FNUOD, l'existence d'un accord n'est pas toujours la condition du succès. La persistance des hostilités ou l'absence d'engagement de la part des parties en faveur d'un accord après l'ouverture d'une mission peut constituer un défi majeur. C'est particulièrement le cas lorsqu'un changement se produit au niveau de l'équilibre des pouvoirs ou lorsqu'une rupture se produit.

De toute évidence, il est essentiel que les parties à un accord le respectent. La FNUOD a été confrontée à un défi particulier, à savoir l'apparition et la présence d'un belligérant tiers, qui n'est pas partie à tout accord antérieur, qui n'est pas tenu d'accepter les arrangements conclus et qui ne s'est pas engagé à accepter la présence ou le rôle de la mission des Nations Unies. Cela peut modifier considérablement la nature de l'accord original et sa mise en œuvre ultérieure. Les intentions des parties peuvent également changer, et la solution n'est pas toujours d'essayer de renégocier l'accord initial, même quand c'est possible.

À mon avis, pour surmonter ces difficultés, la mission des Nations Unies doit avoir un mandat clair et robuste, et doit être souple et adaptable. Toute mission des Nations Unies, en particulier dans le cadre du Chapitre VI, doit pouvoir se transformer. Elle doit être capable de réagir aux difficultés, d'adapter son dispositif, d'adapter ses effectifs et de modifier ses déploiements et ses priorités en fonction de la situation. Cela permet à la mission de s'adapter à son environnement et de rester efficace même quand la situation change. Cela a été un défi important pour la FNUOD car nous faisons

une nouvelle transition pour la troisième fois en quatre ans, avec la reprise des opérations dans le camp Faouar et dans le secteur bravo en Syrie. Cependant, cette transformation est possible quand on a une vision claire. Le défi pour les opérations relevant du Chapitre VI est de veiller à ce que l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisation soit suffisamment souple et agile pour changer en fonction de la situation à laquelle la mission est confrontée.

La mission peut atteindre cet objectif par diverses voies : stratégiques, opérationnelles et tactiques. Et ces voies peuvent évoluer rapidement. Les parties – légitimes ou non – influent sur la situation politique, la situation opérationnelle et la situation en matière de sécurité. Comme nous en avons fait l'expérience au sein de la FNUOD, les tiers deviennent influents et changent la dynamique. Les tiers doivent être pris en considération, car eux aussi ont des objectifs et des programmes qui influent sur la situation et la façonnent. Même si dans le cas d'espèce, les tiers ne sont pas parties à l'accord initial, ils n'en sont pas moins des parties prenantes. Ils font également partie de la population civile, qu'ils cherchent à contrôler et à influencer, alors que la population civile a besoin de protection, de sécurité, d'aide humanitaire et d'assistance en matière des droits de l'homme.

Le défi pour les missions relevant du Chapitre VI est que les mêmes voies ne sont pas toujours appropriées ou possibles. Le fait que quelque chose était acceptable ou convenable, ou a fonctionné dans le passé ne signifie pas que ce soit la bonne marche à suivre maintenant. Pendant 40 ans, la FNUOD a mené ses opérations d'une certaine manière, avec des paramètres spécifiques convenus par Israël et la Syrie, qui sont parties à l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes. Cette manière d'agir était aussi convenable et adaptée s'agissant de l'autre facteur clef dans les opérations de maintien de la paix – les pays fournisseurs de contingents. Ce mode de fonctionnement ne convient plus, même si cela était possible. La FNUOD est en train de modifier la façon dont elle mène ses opérations. Il le faut – parce que la situation politique, la situation opérationnelle et la situation en matière de sécurité ont changé. Le défi spécifique pour le maintien de la paix au titre du Chapitre VI consiste à veiller à ce que ces nouveaux modes de fonctionnement bénéficient de l'appui et des ressources nécessaires. L'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisation doit être ouverte au changement et à de nouvelles façons d'opérer. Elle ne doit pas avoir peur de tracer une nouvelle voie, en dépit de l'expérience accumulée au cours des 40 dernières années sur ce qui fonctionne. L'Organisation doit avoir la volonté et la capacité d'apprendre – et rapidement, en fonction de la situation.

Aucune mission ne peut fonctionner si elle ne dispose pas des moyens nécessaires, c'est-à-dire la capacité. Le renforcement des moyens va bien au-delà du matériel. Il s'agit d'avoir le bon matériel, au bon endroit, au bon moment, avec les bonnes personnes, qualifiées et capables de l'utiliser. Cette exigence couvre une multitude de questions liées aux opérations de maintien de la paix relevant du Chapitre VI : l'appui des pays fournisseurs des contingents; le matériel appartenant aux contingents, qui doit remplir les conditions requises pour être déployé; la relève des contingents qui ont reçu une formation adéquate et adaptée au contexte dans leurs pays d'origine, y compris en ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles, la sensibilisation aux autres cultures et les règles d'engagement; et l'absence de réserves nationales, pour éviter que les commandants ne se retrouvent pas face à des situations inacceptables sur le terrain.

Au sein de la FNUOD, certains pays fournisseurs de contingents ont déployé des contingents sans le matériel requis. L'appui des pays qui ont déployé des contingents a été remarquable, car ils ont essayé de satisfaire aux exigences de la mission. Deux pays ont commencé à renforcer des moyens spécifiques exigés par la mission, dont ils ne disposent pas au niveau national. Cela atteste d'une détermination admirable, et je me félicite de leur appui. Sans cela, je n'aurai pas pu exécuter mon mandat. Cependant, cela présente également des difficultés. Ces nouvelles capacités ne sont pas pleinement développées. Ces contingents n'avaient pas l'expérience nécessaire quand elles ont été déployées et ils sont obligés de l'acquérir dans un environnement qui ne se prête pas souvent à la formation en cours d'emploi. Le défi pour l'Organisation consiste à faire correspondre les capacités des pays fournisseurs de contingents aux besoins de la mission. Les pays fournisseurs de contingents n'ont pas les moyens nécessaires pour atteindre ces nouveaux objectifs et utiliser ces nouvelles méthodes.

La FNUOD essaie de transformer une force d'infanterie légère traditionnelle en une force dotée d'une protection blindée et d'une puissance de feu, car il s'agit là de mesures critiques de protection de la Force. Cependant, afin de répondre à la demande, les pays n'ayant pas cette capacité doivent la développer, au lieu que des pays dotés d'une capacité éprouvée

la leur fournissent. Il faut examiner la question de l'inadéquation entre capacité et volonté.

La coopération intermissions est également nécessaire au succès des opérations de la mission menées au titre du Chapitre VI. Un bon exemple de coopération et de coordination intermissions, notamment avec un État qui n'est pas couvert par le mandat, est la façon dont la FNUOD est tenue de mener ses démarches opérationnelles et administratives au Liban avec la coopération, l'assistance et la facilitation pleines et entières de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et des autorités libanaises, en raison de l'absence d'un point de passage de la ligne de cessez-le-feu entre Israël et la Syrie.

La FNUOD est un excellent exemple des défis auxquels sont confrontées les opérations de maintien de la paix relevant du Chapitre VI. Pendant 40 ans, il s'agissait d'une mission classique relevant du Chapitre VI, chargée d'observer le respect d'un accord conclu entre deux États souverains essayant d'éviter la guerre et d'en faire rapport. Pendant 40 ans, une manière spécifique d'opérer, avec des moyens minimaux, a suffi pour atteindre l'objectif souhaité. Depuis 2011, cependant, cela a complètement changé. La FNUOD et les Nations Unies doivent quotidiennement se transformer et s'adapter à une nouvelle réalité. Les finalités, les voies et les moyens changent, et, tandis que ce changement se produit, la FNUOD doit exécuter son mandat comme elle peut – un mandat initialement limité, mais qui la contraint aujourd'hui à retourner en Syrie et dans les zones dont elle s'était retirée en 2014. Mais la FNUOD ne peut pas revenir à la façon dont elle a fonctionné pendant 40 ans. La question posée à la FNUOD n'a pas changé, mais les réponses oui; c'est là qu'est toute la difficulté.

La solution requise est une organisation souple et suffisamment agile pour changer en fonction de la situation de la mission. L'organisation doit avoir la volonté et la capacité d'apprendre, et d'apprendre rapidement. Elle doit pouvoir réagir rapidement aux situations changeantes, y compris l'allocation d'un budget supplémentaire si nécessaire. Et les pays qui fournissent des contingents, dont le soutien est si critique pour le maintien de la paix, doivent être prêts à faire correspondre la capacité aux besoins, plutôt que de fournir un soutien basé sur l'intérêt national.

Le maintien de la paix, sous quelque forme que ce soit, est difficile. Cependant, nous ne devrions pas chercher la solution parfaite, simplement la solution la meilleure possible. Au début de cette allocution, j'ai mentionné Dag Hammarskjöld, qui avait identifié tôt le défi posé aux Nations Unies en se référant au « Chapitre VI et demi de la Charte », alors je vais peut-être finir avec lui aussi.

Les opérations de maintien de la paix relevant du Chapitre VI représentent un défi, mais il en va de même pour tout ce qui vaut la peine d'être fait. Et le maintien de la paix ne « vaut pas simplement la peine », c'est une question essentielle. Comme l'a dit Dag Hammarskjöld, les Nations Unies n'ont pas été créées pour emmener l'humanité au paradis, mais plutôt pour la sauver de l'enfer. Les Casques bleus du monde entier tentent tous les jours de relever ce défi. Certains de nos soldats de la paix meurent en essayant d'accomplir cette mission, comme nous l'avons vu de manière si tragique récemment en République centrafricaine et hier au Tchad. Notre défi consiste à faire en sorte que les finalités, les voies et les moyens nécessaires soient disponibles afin de donner à nos soldats de la paix les meilleures chances possibles de réussite.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le général Menon de ses observations.

Je donne maintenant la parole au général de corps d'armée Keïta.

Le général Keïta : Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer toute ma gratitude pour l'honneur qui me revient d'exposer en une dizaine de minutes les réflexions de ma mission. C'est un sujet qui revêt une grande importance pour cette assemblée : le concept d'un maintien de la paix robuste.

Je mesure la difficulté et la délicatesse de la tâche, pour la simple raison que le Conseil de sécurité est lui-même à l'origine de ce concept et qu'il en suit la difficile mise en application depuis plusieurs années. Dès lors, reconnaissant la compréhension par le Conseil du sujet, je voudrais en aborder avec humilité quelques aspects qui susciteront probablement des réactions appropriées.

Depuis plusieurs années, nous assistons à une évolution majeure dans les missions de paix. Elles sont confrontées à des formes de contractualités de plus en plus dures et chaotiques, marquées par des niveaux de violence élevés. C'est la prévalence grandissante de belligérants incontrôlables. Les drames de Srebrenica et du Rwanda sont encore vifs dans les esprits. Les tragédies au Soudan du Sud, en Somalie et au Mali nous interpellent. À bien des égards, l'évolution vers des mandats plus robustes était sans doute devenue

inévitable, comme l'exemple nous en a été donné en République démocratique du Congo en 2013 avec la création d'une brigade d'intervention au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Situé entre le maintien de la paix et l'imposition de la paix, l'objectif principal de cette nouvelle approche, qui repose sur l'association d'une intentionnalité politique forte à une action militaire agressive, est de donner aux missions de paix concernées la crédibilité opérationnelle suffisante, notamment vis-à-vis des saboteurs de la paix, pour mieux protéger les populations civiles et empêcher que l'exécution de leur mandat, les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et le processus politique ne soient pris en otages.

Toutefois, force est de constater que cette volonté d'action robuste, libérée des fortes contraintes de neutralité et déterminée à user de la force autant que nécessaire, a donné des résultats en-deçà des attentes.

Qu'il me soit permis dans cette brève communication de livrer à l'attention du Conseil quelques remarques sur les facteurs qui nous semblent avoir entravé la mise en application efficace de ce concept de mandat robuste, tout en abordant des pistes de réflexion pour leur apporter des correctif appropriés.

Nous pensons très humblement que la robustesse d'un mandat devrait se traduire à tous les niveaux, du Conseil de sécurité aux troupes sur le terrain qui en constituent le bras armé. En effet, le concept de mandat robuste a souffert, à mon sens, d'une déficience conceptuelle originelle, étant donné que l'intention de mener une action robuste et agressive, voire offensive, ne semblait s'exprimer qu'à travers une optique strictement opérationnelle et tactique.

Or, cette volonté de fermeté aurait dû, en toute logique, se décliner avec une force égale dans toutes les dimensions – politique, légale, administrative – de l'action des missions concernées. De fait, aucune action militaire, aussi rigoureuse qu'elle soit, ne peut pallier les insuffisances mentionnées, si elle n'est elle-même en soutien d'une force politique suffisamment ferme mise en œuvre par une structure organisée en conséquence et opérant selon des règles et procédures adaptées.

Il existe, en d'autres termes, une contradiction fondamentale entre l'intention déclarée d'assumer un rôle plus offensif, inspiré du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et la persistance d'un cadre de mise en œuvre relevant encore du Chapitre VI qui, comme le Conseil le sait, correspond à un rôle bien moins ambitieux d'arbitre entre les parties belligérantes.

Pour que le concept de mandat robuste corresponde effectivement à une action vigoureuse et décisive, la doctrine et l'architecture des missions de paix, l'état d'esprit qui les anime, la possible politique qui les soutient et les moyens mis à leur disposition doivent également dépasser la pratique traditionnelle de maintien de la paix. Il faudrait donc parachever le changement de paradigme et soutenir cette volonté de vigueur avec des mutations psychologiques, organisationnelles et doctrinales indispensables.

Dans la même lancée, il faudrait renforcer et crédibiliser cette approche et parfaire sa cohérence par rapport à l'intention déclarée en lui allouant les ressources nécessaires à son efficacité. Ces mutations devraient se traduire par l'adoption par les États Membres, et notamment par les pays fournisseurs de contingents, d'un état d'esprit résolument déterminé à protéger les populations meurtries, et l'acceptation des risques politiques et opérationnels inhérents à l'application de mandats robustes.

Le Conseil de sécurité lui-même manifesterait sa détermination avec un soutien politique permanent et constant aux missions, qui pourrait se décliner par exemple par l'adoption d'un régime de sanctions plus adaptées et plus agressives à l'encontre des organisations et individus faisant obstacle à la paix. Ce même signal fort est attendu des organisations régionales. Malheureusement, à tort ou à raison, la perception est que certains pays fournisseurs de contingents sont réticents et que le Conseil de sécurité est parfois divisé par rapport aux intérêts stratégiques. Ces divergences sont encore plus grandes au niveau des organisations régionales.

De même, les structures internes des missions de paix devraient être repensées afin de leur donner la résilience et la rapidité de prise de décisions nécessaires à la mise en application efficace de cette volonté de robustesse. Ce faisant, un effort particulier devrait être accordé à l'allègement de la bureaucratie et de la réglementation administrative, source de pesanteurs, d'incohérences, voir des aberrations les plus handicapantes. La réglementation actuelle, il faut le souligner, aboutit à un soutien logistique inadapté aux opération robustes, à cause de ces lenteurs procédurales et des restrictions s'avèrent dans l'emploi opérationnel des moyens multiplicateurs de force essentiels, tels que l'aviation militaire, les unités de génie et de transport.

Il est également impossible de mener des opérations efficaces avec des règles administratives.

Dans le même esprit, le principe des exemptions et aménagements accordés aux contingents dans les mémorandums d'accord et les états des besoins par unité devraient faire l'objet d'un réexamen critique, car ils figurent parmi les facteurs les plus limitants pour l'efficacité des forces. Indiscutablement, ils sont incompatibles avec l'intensité d'engagement, la capacité d'action rapide, les changements de poste inopinés et l'action vigoureuse et soutenue inhérents aux opérations robustes. Enfin, au niveau des missions, des avancées doivent s'opérer à plusieurs niveaux. Les forces elles-mêmes, socle de cette volonté d'action vigoureuse, devraient en refléter la réalité et la consistance par leur qualité, tant par le nombre, l'équipement, la préparation opérationnelle et l'état d'esprit. Ces paramètres devront être contrôlés vigoureusement en amont de leur déploiement sur les théâtres, mais également tout au long de leur séjour. Au besoin, les unités qui ne satisferont pas aux critères définis devraient être recalées et les commandants de force devraient pouvoir demander et obtenir le rapatriement de celles qui ne seraient pas manifestement capables de démontrer l'efficacité opérationnelle requise.

Parallèlement, les règles d'engagement devraient être visitées afin de permettre des opérations offensives puissantes destinées à protéger les populations, garantir la liberté de manœuvre de la mission et soutenir son action. Cela ne signifie pas de donner aux forces une licence pour une utilisation abusive de la force, mais plutôt de les aider à avoir moins peur de faire usage de leurs armes. Certes, je suis conscient que certaines mutations préconisées ici sont en cours. Cependant, la finalisation du processus n'est envisageable que sous réserve d'un changement fondamental et rapide d'état d'esprit, que j'évoquais plus haut. Néanmoins, il me semble que c'est bien le prix à payer afin que les velléités d'action décisive exprimées à travers les mandats robustes se traduisent sur le terrain par des résultats tangibles.

Qu'il me soit permis de faire référence en toute humilité à l'exemple de notre mission, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Elle a pu incarner dans une certaine mesure cette approche robuste de maintien de la paix en prévenant, par le combat, le massacre de populations dans plusieurs localités, et surtout en défendant la ville de Bambari contre une coalition de groupes armés. Cette dernière action a pu réussir parce que nous avons tordu quelques règles administratives, remis en question quelques accords limitants avec les troupes et changer les états d'esprit par rapport à l'emploi de la force. Notre action a aussi bénéficié du soutien sans équivoque du Conseil de sécurité, qui a pris des mesures ciblées au bon moment. Je dirais que la MINUSCA a été un exemple, quoique imparfait, de robustesse en matière de maintien de la paix, tout en reconnaissant que nous aurions pu mieux faire sans certaines lourdeurs persistantes. Je me permettrais, tout en m'excusant d'outrepasser peut-être certaines règles, de dire que la MINUSCA est sur la bonne voie, la voie de la réussite, et, malgré les soubresauts, elle a besoin de soutien. Et je demanderais solennellement au Conseil de soutenir encore la MINUSCA avec robustesse.

Pour conclure, je dirais que la mise en cohérence entre les mandats robustes d'une part, et des structures, moyens et procédures adaptés d'autre part, est un effort indispensable pour résorber le fossé entre les attentes des parties prenantes et les capacités réelles des missions. Seules des troupes bien équipées et bien entraînées, évoluant dans un écosystème libéré des pesanteurs administratives inhibitrices et soutenues par une posture politique ferme à tous les niveaux – Conseil de sécurité, organisations régionales, et partenaires – permettront de matérialiser cette volonté d'efficacité décisive. Je suis conscient que les quelques éléments de réflexion que je viens de partager avec le Conseil ne vont pas régler définitivement et dans le court terme le problème, mais ils sont en cohérence avec les grandes orientations du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446). J'espère qu'ils auront en moins le mérite de souligner l'urgence d'accélérer la maturation du concept de leur mandat robuste, afin qu'une action efficace des missions de paix permette de sauver des milliers de vies humaines.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le général de corps d'armée Keïta de son exposé.

Je donne maintenant la parole au général de division Uba.

Le général Uba (*parle en anglais*) : Je suis le général de division Salihu Zaway Uba, Commandant de la force de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). C'est un privilège pour moi que de prendre la parole au Conseil de sécurité et de partager certaines de mes réflexions sur nos expériences et sur les défis posés par le retrait de la MINUL, et ce sur la base de

mon expérience au sein de la Mission, créée par la résolution 1509 (2003). Après 14 ans de guerres civiles consécutives au Libéria, la MINUL a été créée avec une force robuste de quelque 15 250 personnels, comprenant des unités de police constituées, des agents de la Police des Nations Unies et une composante civile importante, entre autres, dont la tâche était, notamment, d'aider au processus de paix et d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité. La MINUL a œuvré assidûment depuis lors, conformément aux différentes résolutions pertinentes du Conseil de sécurité au fur et à mesure qu'elles étaient adoptées. Les premières élections démocratiques après le conflit au Libéria ont eu lieu en 2005, suite à la conclusion de l'Accord de paix global et la mise en place d'un programme de désarmement, démobilisation et réintégration. En 2006, à la suite de ces élections couronnées de succès, la MINUL a commencé à réduire progressivement ses effectifs et, dès 2010, sa composante militaire à été réduite à 7952 soldats, alors que le nombre total de policiers, y compris ceux des unités de police constituées, a été ramené à environ 1375.

En tant que mission en transition, la Mission a transféré toutes les responsabilités en matière de sécurité au Gouvernement libérien en juin 2016 et a achevé son retrait en février de cette année, ne maintenant en place qu'une force résiduelle forte de 434 éléments, composée d'une compagnie nigériane forte de 230 soldats, d'une unité aérienne ukrainienne de 105 soldats et d'un hôpital de campagne pakistanais de niveau II avec un effectif de 69 personnes. Le quartier général de la force est compact, consistant en 15 officiers d'état-major et 15 observateurs militaires ayant une « double casquette» et assumant généralement plusieurs fonctions au sein du quartier général. Le contingent résiduel de la Police des Nations Unies est formé de deux unités de police constituées fortes d'un effectif autorisé total de 260 éléments, et de 50 agents de police, pour un total de 310 hommes, alors que la composante civile comprend 783 volontaires internationaux, nationaux et des Nations Unies. Le Gouvernement libérien assume pleinement toutes les responsabilités en matière de sécurité et a mis au point un plan concret et un calendrier pour les troisièmes élections générales post-conflit, prévues le 10 octobre.

C'est un fait bien connu que, quand les pays sortent d'un conflit, ils subissent des changements critiques sur les plans socioéconomique, politique et du développement, face auxquels les missions des Nations Unies sont supposées s'adapter de manière à encourager une réconciliation en profondeur et la consolidation de la paix au sein du corps politique national. Si les transitions assistées par les Nations Unies peuvent être aussi diverses que les contextes où elles se situent et sont fortement influencées par les décisions du Gouvernement hôte, elles doivent constituer une réponse aux changements significatifs survenus dans l'évolution politique, sécuritaire et socioéconomique d'un pays. La transition assistée par la MINUL a été planifiée pour assurer la continuité des programmes libériens de développement et de sécurité, avec l'objectif de consolider le dividende de la paix et de garantir que la nation se consacre davantage à mettre en place un système de sécurité global pour la société.

Mon exposé sera centré sur des considérations relatives à la réduction des effectifs et à des questions connexes, à la configuration et au mandat actuels de la MINUL, et proposera quelques recommandations quant à l'examen de la réduction des effectifs et des questions connexes.

Il y a de nombreuses et diverses manières d'orienter la réflexion quand on planifie et gère la transition des missions des Nations Unies pour lesquelles sont prévues une sensible réduction des effectifs, un retrait complet ou la clôture. La réduction des effectifs de la MINUL a donné lieu à plusieurs préparatifs de planification et orientations émanant du Siège de l'ONU et de la Mission même. Il s'est agi notamment d'une planification de la transition précoce et intégrée, à laquelle l'équipe dirigeante, le reste du personnel et le pays hôte ont donné fermement leur adhésion. Cette planification prévoyait des objectifs clairs de la réduction des effectifs et indiquait certains jalons et un calendrier alors que la Mission faisait entrer les questions relatives à la transition dans un outil de planification recouvrant chaque aspect. Un spécialiste de la planification a été nommé et affecté à ces tâches tandis que la coopération intermissions avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire était intensifiée afin de combler les lacunes dans le processus de planification de la transition et d'aider à prévenir un éventuel déficit de sécurité au Libéria en faisant appel chaque fois que possible à la force d'intervention rapide.

Durant les phases de la transition, la MINUL a pris en considération les vues du Gouvernement libérien, de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, de l'Union africaine et d'autres partenaires internationaux dans l'ensemble du processus de réduction des effectifs. La MINUL a prêté ses bons offices et elle a informé du calendrier, de l'ampleur

et des jalons prévus de la transition. L'initiative prise par la MINUL de tenir des dialogues réguliers et de prendre une série d'engagements avec toutes les parties intéressées a aidé le Gouvernement libérien à adhérer sans aucune difficulté au programme de transition. Les consultations se sont poursuivies avec tous, notamment les groupes de la société civile, les partis d'opposition, les femmes et les représentants des minorités. Tandis que la MINUL était animée du souci que la transition se déroule conformément aux prévisions de manière à suivre le calendrier, le Gouvernement libérien voulait voir dans la transition sa propre création et pensait qu'un échec représenterait un grave manque à gagner pour le Gouvernement et le peuple libériens.

Ce fut pour la MINUL une tâche herculéenne que de gérer l'appui logistique, car les ingénieurs pakistanais, bangladais et chinois devaient être rapatriés, selon les dispositions prévues, durant le processus de réduction des effectifs. En raison des fortes pluies et du mauvais état des routes au Libéria, il est devenu impossible de disposer du soutien technique nécessaire à l'entretien des principales voies d'approvisionnement de la MINUL. Elle a recouru à la voie aérienne pour reconstituer les fournitures les plus indispensables dans certains endroits clefs sur le terrain. Les patrouilles d'alerte précoce et la reconnaissance des lieux, destinée à évaluer la situation telle qu'elle se présentait réellement, notamment dans l'arrière-pays, et à faire rapport, ont été subordonnées aux conditions météorologiques. Certifier si les munitions pouvaient ou non encore servir et les mettre au rebut, entretenir le camp sont des tâches qui ont fait problème en raison du manque de main-d'œuvre qualifiée. La MINUL a dû recourir à emprunter aux missions sœurs des officiers spécialistes des munitions pour cette certification avant l'arrivée de nouveaux contingents par rotation.

Conformément aux exigences de la réduction des effectifs, la MINUL a recruté du personnel national pour combler les vides dans certains secteurs, tandis qu'il était tenu compte de la nécessité de garder un personnel international qualifié jusqu'au terme. La MINUL a continué de procéder à des évaluations des besoins en effectifs pour déterminer les compétences nécessaires durant toute la durée de la réduction des effectifs jusqu'à la phase de fermeture, cela en vue de répondre aux lacunes critiques de personnel. Le renforcement des capacités de la Police nationale libérienne et des Forces armées du Libéria, ainsi que des autres services de sécurité, a donné des résultats mitigés. Les Forces armées du Libéria comptent environ 2000 membres formés, y compris l'ingénierie, l'orchestre et les sections de la police militaire, tandis que la Police nationale libérienne comprend environ 5000 membres dont la plupart sont cantonnés à Monrovia. Fournir de l'équipement et un appui logistique aux services de sécurité, surtout quand ils sont déployés hors de Monrovia, constitue une tâche redoutable. La MINUL et d'autres éléments de la communauté internationale ont fait de leur mieux pour fournir un encadrement, une formation et des moyens logistiques aux services de sécurité et aux Forces armées du Libéria, selon les cas.

La transition de la MINUL conduisant à une réduction des effectifs par étapes a commencé de bonne heure, à la suite des premières élections d'après-conflit au Libéria. Ensuite, la MINUL a continué de réduire son personnel aux effectifs appropriés, de coordonner ses activités et de collaborer avec d'autres partenaires internationaux pour maintenir la cohérence entre maintien de la paix, consolidation de la paix et développement, ce qui est nécessaire pour assurer la paix et la stabilité, après le conflit. La Mission a dessiné un plan de réduction des effectifs et continué d'appliquer ce plan en fermant systématiquement ses bureaux de terrain et en réduisant son empreinte propre dans plusieurs entreprises. La remise des responsabilités en matière de sécurité au Gouvernement libérien en juin 2016, la mise en place du plan de transition et de ses jalons, enfin la visite de l'Équipe d'évaluation stratégique en septembre 2016 font toutes partie du processus de réduction des effectifs.

La transition conduit à la clôture en juin 2018, comme le prévoit la résolution 2333 (2016), et une procédure budgétaire est en cours à l'appui de cette prévision. Des procédures sont soigneusement planifiées conformément aux prescriptions du Département des opérations de maintien de la paix/Manuel de clôture du Département de l'appui aux missions; elles sont communiquées aux parties intéressées et soutenues par le Gouvernement libérien. L'examen du rapport de l'Équipe d'évaluation stratégique et la résolution 2333 (2016) ont souligné que la MINUL devait conserver une capacité résiduelle jusqu'aux élections générales du Libéria en 2017. Cette résolution est assortie d'un mandat qui comprend : la protection des civils; la réforme de l'appareil judiciaire et des institutions chargées de la sécurité en aidant le Gouvernement libérien à mettre en place une direction, une gestion interne, des mécanismes de professionnalisation et de responsabilisation de la Police nationale libérienne, l'accent portant notamment sur la sécurité lors des élections; la promotion, la

protection et le suivi des activités de défense des droits de l'homme au Libéria; la protection du personnel des Nations Unies, de ses installations et de son matériel, et la garantie de la sécurité et de la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et du personnel associé; et un appui aux capacités du Gouvernement du Libéria afin de combler d'urgence des lacunes dans la préparation des élections générales de 2017.

La MINUL a constamment suivi une approche proactive s'agissant de garantir que la fermeture de tous les camps est réalisée conformément aux normes de viabilité environnementale. Toutes les mesures nécessaires sont prises pour informer les Libériens et les membres de la communauté internationale du calendrier de la transition. La résolution 2333 (2016) est la résolution finale sur la MINUL, car elle fixe son calendrier de clôture.

Au sens le plus large, la transition et la réduction des effectifs d'une mission multidimensionnelle indiquent des changements importants concernant son mandat dans le pays. Si la transition peut inclure un commencement, une reconfiguration et une réduction des effectifs ou un retrait d'une mission des Nations Unies, il est nécessaire que l'équipe dirigeante de la mission ait solidement à l'esprit une planification intégrée de la transition. Les dispositions relatives à la planification de la phase de transition doivent être transparentes et souples, ainsi qu'aménagées de manière à en garantir la pertinence pratique.

Une transition réussie supposera une large adhésion et une appropriation du pays hôte, un solide soutien du Conseil de sécurité, ainsi que des principaux donateurs et des partenaires régionaux. Les directives de planification devraient donc impliquer tous les partenaires concernés et reposer sur des consultations de haut niveau au Siège de l'ONU, ainsi que sur des pourparlers plus larges avec les acteurs nationaux, notamment les principaux acteurs politiques, les représentants des groupes minoritaires, les groupes de la société civile, les dirigeants d'organisations de femmes et les médias. L'évaluation stratégique des missions doit tenir compte de la nécessité d'équilibrer les forces de sécurité requises pour garantir la sûreté des équipements et du personnel des Nations Unies dans le contexte de la réduction des effectifs et de la clôture des missions.

Je voudrais à cet égard faire quelques recommandations. Les considérations relatives à la planification de la phase de transition doivent être claires et adaptables. Le retrait des missions doit être planifié sur la base d'une approche progressive, sans oublier la nécessité de conserver une force raisonnable et des effectifs suffisants jusqu'à la liquidation de la mission. Le Siège doit adopter des stratégies qui atténueront les effets négatifs de la réduction des effectifs et du retrait des actifs d'une mission sur le terrain. La stratégie de liquidation d'une mission doit être planifiée avec minutie, faire l'objet d'une communication soignée et bénéficier de l'appui politique des responsables de la mission et du pays hôte. Les missions doivent procéder au plus tôt à une évaluation des besoins en effectifs afin de déterminer les compétences requises tout au long de la phase de liquidation. Elles doivent également, dès le début de leur cycle de vie, fixer des procédures s'agissant du renforcement des capacités nationales. La gestion des informations et des dossiers doit se voir accorder la priorité au plus tôt dans la vie d'une mission – et non pas uniquement pendant la phase de liquidation. La documentation doit inclure des études sur les enseignements tirés de l'expérience et des analyses après action des processus de transition et de l'exécution des mandats – ainsi que des problèmes y relatifs – réalisées par la mission concernée et le département chef de file.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le général Uba de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Barro (Sénégal) : Après m'être réjoui de cet exercice qui me semble plus que nécessaire, je voudrais remercier M. Jean-Pierre Lacroix pour son propos introductif, et surtout pour avoir su nous ramener autour de cette même table, les commandants de force qui ont partagé avec le Conseil leurs visions d'une mise en œuvre efficace des mandats des opérations de maintien de la paix dont ils ont la charge et que leur délivre le Conseil de sécurité, mais nous ont aussi donné un retour de leur vécu quotidien sur les différents théâtres d'opérations.

En effet, cet exercice est plus que nécessaire puisque, dans un contexte de revue où nous nous évertuons à réorienter les efforts en vue d'adapter les opérations de maintien de la paix, ainsi que leurs mandats, aux réalités nouvelles, rien ne semble plus utile pour le Conseil que d'interagir avec les commandants de force des opérations de maintien de la paix, aux fins d'une meilleure prise en compte des défis et spécificités propres à chaque théâtre – car rappelons-le, chaque opération est une opération *sui generis*.

Cette rencontre revêt une importance particulière pour ma délégation, d'autant plus que mon pays, le Sénégal, est présent dans l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), avec un effectif militaire de 1 513 hommes. L'engagement de la « Task Force » composée d'un bataillon d'infanterie et d'une unité d'hélicoptères de manœuvre, au cours du deuxième semestre 2017, va porter cet effectif à 2 253 hommes. Cette dernière est appelée à intervenir au Libéria en cas de besoin.

Je tiens à remercier tous les commandants de force en leur exprimant toute notre gratitude pour le travail remarquable qu'ils accomplissent, souvent dans des environnements complexes et difficiles, pour donner corps aux mandats définis par le Conseil de sécurité. Je salue en particulier les commandants des forces de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, de la MINUSCA, de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, pour leurs importantes communications, qui ont mis en relief les défis politiques, sécuritaires et stratégiques auxquels font face nos missions. De l'appréhension effective de ces défis dépendront assurément l'efficacité de nos missions ainsi que l'image et la crédibilité de l'Organisation.

Cela dit, je voudrais à présent poser quelques questions aux commandants de force.

S'agissant de la MINUSCA, je voudrais tout d'abord présenter au général de corps d'armée Balla Keïta nos condoléances les plus sincères pour les pertes de soldats cambodgiens et marocains lors des combats des semaines dernières et lui témoigner notre satisfaction pour le professionnalisme dont il fait montre dans l'exécution de sa mission. D'ailleurs, j'en profite aussi pour m'incliner devant la mémoire des deux soldats tchadiens qui sont tombés au Mali, sous les drapeaux de la MINUSMA, et présenter par la même occasion nos condoléances attristées au Tchad.

Le général Balla Keïta a pour la première fois utilisé des hélicoptères d'attaque pour freiner l'avancée de groupes armés, comme il l'a rappelé tout à l'heure. Ma question est d'abord de savoir ce qui l'a poussé à prendre une telle décision qui, faut-il le rappeler, est tout de même très courageuse, pour être inédite. Pense-t-il que l'emploi de ces types de moyens aériens peut jouer un rôle déterminant dans l'exécution des mandats, particulièrement dans le cadre de la protection des civils?

Concernant la MINUL, le contingent sénégalais est appelé à intervenir au Libéria à partir de la MINUSMA, c'est-à-dire donc du Mali. L'expérience de la projection d'un détachement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire vers la MINUSCA a montré qu'une telle opération nécessite une bonne planification et une coordination entre les deux missions et le Secrétariat. Je voudrais demander au général de division Salihu Zaway Uba quelles sont les dispositions prises pour l'accueil et l'intégration opérationnelle dudit contingent.

S'agissant des transitions et de la stratégie de sortie des missions, les leçons apprises révèlent qu'il s'agit d'une entreprise très exigeante, qui, qui plus est, requiert une planification à un stade précoce et doit dûment tenir compte des conditions et objectifs à atteindre pour mettre un terme à une opération de maintien de la paix et assurer, au besoin, la transition vers un bureau de consolidation de la paix intégré ou un autre arrangement. Sous ce rapport, la transition au Libéria, avec l'élaboration d'un plan de consolidation de la paix, suite au retrait programmé de la MINUL, pourra se révéler une expérience qui pourrait inspirer d'autres missions en termes de « benchmarks». Je voudrais avoir les vues du Commandant de la Force de la MINUL sur son expérience en matière de planification et de stratégie, dans la perspective du retrait et de la sortie ordonnés de la MINUL, sans compromettre les efforts visant à atteindre les objectifs à long terme de paix et de stabilité.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix et les commandants de force de leurs exposés. Ils apportent une contribution précieuse au débat en cours sur la réforme du maintien de la paix.

En cette époque où les difficultés mondiales en matière de sécurité augmentent de façon spectaculaire, nous sommes fermement convaincus que le maintien de la paix doit rester un outil indispensable pour entretenir la paix et la sécurité. Nous en sommes fermement convaincus. Nous sommes l'un des principaux fournisseurs de contingents parmi les pays d'Europe occidentale et autres États, et nous poursuivons nos efforts dans ce domaine. Cela étant, les ressources sont limitées et doivent être utilisées de manière efficiente. Nous avons besoin d'une approche plus globale, et les

opérations de paix doivent être définies dans le contexte plus large de la prévention, de la consolidation de la paix et de la pérennisation de la paix, dans une sorte de conception globale de la paix en vertu de laquelle la recherche de solutions politiques doit être notre objectif principal.

Les missions de maintien de la paix doivent donc faire régulièrement l'objet d'un examen qui évalue leur efficacité, le respect de leurs mandats et la nécessité de procéder à des ajustements pour répondre à l'évolution des situations sur le terrain. Cela permettrait d'identifier les lacunes potentielles et, par là-même, de les combler. Dans ce contexte, il est de la plus haute importance d'entendre les exposés et les évaluations des commandants de force et d'avoir avec eux des discussions approfondies sur les options possibles.

Après avoir entendu le commandant de la force aujourd'hui, nous sommes préoccupés par la situation en matière de sécurité en République démocratique du Congo. Nous convenons avec le général Mbuyiselo Mgwebi que les menaces qui éclatent partout dans le pays exige de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) qu'elle soit encore plus mobile afin d'assurer la protection des civils dans plusieurs provinces et d'aider le Gouvernement en amont des élections. Dans ce contexte, la souplesse est essentielle. Nous sommes convaincus que le dernier renouvellement du mandat, qui prévoit également l'utilisation de contingents et de moyens d'autres missions dans la région, lui confèrera suffisamment de souplesse et que, dans les mois à venir, la MONUSCO sera en mesure d'améliorer sa performance, renforçant ainsi sa mobilité et son efficacité.

La situation en République centrafricaine représente un autre exemple des différents défis et menaces asymétriques auxquels les missions de paix sont aujourd'hui confrontées. Nous saluons la fermeté dont a fait preuve la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine en empêchant les groupes armés en République centrafricaine d'étendre leur contrôle sur de vastes zones du pays. Toutefois, il est très regrettable qu'au cours des dernières semaines, la Mission ait été la cible d'une attaque meurtrière qui a causé la mort de cinq soldats de la paix et fait plusieurs blessés. Nous réitérons nos sincères condoléances aux familles des victimes au Cambodge et au Maroc. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer mes condoléances aux victimes récentes de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Sur une note plus positive, je voudrais souligner l'appui de la mission militaire de formation de l'Union européenne déployée au titre de la Politique de sécurité et de défense commune en République centrafricaine, qui apporte une contribution essentielle au rétablissement de la concorde nationale. La participation des acteurs régionaux et le rôle des organisations régionales et sous-régionales sont indispensables pour instaurer un processus politique efficace et couronné de succès. À cet égard, l'Union européenne peut jouer un rôle majeur pour compléter les efforts déployés sur le terrain par d'autres acteurs concernés.

Nous pensons également que le Cadre d'engagement mutuel conclu entre la communauté internationale et la République centrafricaine se révèle être un instrument précieux de coopération et un exemple clair de la manière dont le mandat de la Mission peut être lié au processus politique de façon à renforcer la prise en main à l'échelon local du processus de stabilisation et à prévenir la dépendance vis-à-vis de la Mission.

Pour ce qui est de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), sa zone d'opérations est assez risquée et la présence d'acteurs non étatiques peut entraîner des escalades de violences imprévues résultant d'affrontements accidentels entre les parties. Dans l'intérêt de la diplomatie préventive, il est souhaitable que la FNUOD renforce ses mécanismes de coordination avec les parties, suivant le même modèle régional que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et son remarquable mécanisme de coordination tripartite. Le mécanisme a montré l'importance que la coordination de la fonction de liaison peut revêtir pour une mission de maintien de la paix afin de maintenir la stabilité, désamorcer les tensions et prévenir l'escalade d'incidents.

En ce qui concerne la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), après presque 14 ans, tout le monde reconnaît la réussite de cette opération de maintien de la paix. Au fil des ans, la présence de l'ONU dans ce pays a aidé à reconstruire ce qu'a détruit une guerre civile dévastatrice et a permis aux autorités libériennes d'assumer l'entière responsabilité de leur propre sécurité. Dans le même temps, la MINUL illustre une approche souple et moderne des opérations de maintien de la paix, fondée sur une méthode graduelle de la gestion des contingents et des forces de police dans un pays, sur

un mécanisme d’intégration approprié avec les autres opérations régionales de maintien de la paix, ainsi que sur la coordination avec le volet de la consolidation de la paix, afin d’assurer un retrait ordonné en mars 2018. Un retrait prématuré serait contreproductif. La patience stratégique doit donc être au cœur de notre évaluation.

Enfin, je tiens à remercier la présidence de l’occasion qui nous a été donnée d’entendre les commandants de force et d’avoir avec eux un dialogue fructueux. Nous sommes prêts à continuer d’examiner les missions de maintien de la paix avec les pays fournisseurs de contingents et d’effectifs de police, dans l’objectif commun d’avoir des missions de maintien de la paix plus intelligentes qui soient aussi efficaces et responsables que possible.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui nous est donnée de discuter de manière interactive avec les commandants de force que je remercie. Je remercie également M. Jean-Pierre Lacroix de son exposé.

Demain marquera la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies. Je voudrais donc commencer par rendre hommage à tous nos commandants de force pour leur courage, leur dévouement et leur leadership, ainsi qu’à tous les hommes et femmes qui travaillent pour eux à l’appui des opérations de paix des Nations Unies partout dans le monde. Ce sont les soldats de la paix des Nations Unies qui convertissent les paroles du Conseil de sécurité en actes dans le monde réel. Ils sont littéralement en première ligne de l’instauration de la paix et de la sécurité dans le monde, œuvrant dans certains des environnements les plus difficiles imaginables et parfois, risquant leur propre vie pour protéger les populations les plus vulnérables du monde. Malheureusement, leur dévouement et leur détermination les amènent parfois à payer le prix ultime, comme deux soldats de la paix du Tchad l’ont fait hier au Mali. Nous rendons hommage à leur courage et à leur sacrifice ultime.

Nous devons être fiers du travail de tous les Casques bleus des Nations Unies. C’est véritablement l’une des plus grandes réalisations de l’ONU au cours de ses 72 ans d’histoire, mais, comme le reste de l’ONU, cette activité doit être réformée. Elle doit progresser avec le temps et être modernisée. On peut toujours faire davantage pour rendre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies plus efficientes et plus efficaces, que ce soit en améliorant la planification des missions, en promettant davantage de contingents et de moyens ou encore en rehaussant la performance des missions, non seulement sur le plan des allégations d’exploitation et d’atteintes sexuelles qui doivent être ramenées à zéro, mais aussi dans d’autres domaines de la performance.

Cet après-midi, nous avons entendu parler de plusieurs problèmes auxquels se heurtent les missions de maintien de la paix, notamment celles opérant dans des environnements à haut risque. Nous avons entendu comment les missions sont en train de changer les modalités, les moyens et les buts de leurs opérations. La grande question que je me pose est de savoir si ce changement se produit assez rapidement pour suivre le rythme des changements dans le monde. Je voudrais illustrer ce point en posant trois questions plus précises.

Ma première remarque porte sur l’utilisation du renseignement et de la technologie dans le maintien de la paix. On a beaucoup débattu de cette question ici à New York. Les États Membres ont récemment appelé à une plus grande utilisation du renseignement relatif au maintien de la paix dans les missions, et cela fait partie de ce que nous estimons être nécessaire à la modernisation du maintien de la paix. Il serait intéressant d’entendre les vues des commandants de force sur cette question et sur les progrès qui ont été réalisés s’agissant d’améliorer l’appréciation de la situation dans leurs missions.

Ma deuxième remarque concerne le rôle des femmes dans le maintien de la paix. Lors de la réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies à Londres, de nombreux États Membres se sont engagés à accroître le nombre de femmes dans le maintien de la paix, en particulier en déployant un plus grand nombre d’observatrices militaires. Collectivement, nous sommes loin d’atteindre l’engagement que nous avons pris de doubler le nombre de femmes dans le maintien de la paix d’ici à 2020, et il serait très utile d’entendre des suggestions des commandants de force sur les mesures qui pourraient être prises pour réaliser cet objectif très ambitieux.

Enfin et surtout, je voudrais poser une série de questions sur la manière d’améliorer véritablement l’efficacité des missions. Comment pouvons-nous trouver les bonnes personnes possédant les bonnes compétences, le bon matériel et la bonne formation au bon endroit et au bon moment? Nous avons beaucoup travaillé dans le cadre des réunions des ministres sur le maintien de la paix ainsi que lors des conférences sur la constitution des forces pour accroître le vivier de soldats de la paix et, partant, les capacités totales disponibles.

Quelle a été, d’après les commandants de force, l’incidence de ces efforts jusqu’à présent? Est-ce que collectivement nous mettons sur pied les capacités dont ils ont besoin? Les soldats de la paix leur parviennent-ils plus rapidement qu’avant?

J’ai également une question à poser au commandant de la Force de la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, en réponse à ses observations. Que fait-il en tant que commandant de la Force et que font ses collègues pour s’assurer que tous les soldats placés sous leur commandement ont la même compréhension des principes fondamentaux du maintien de la paix, notamment pour ce qui est de savoir quand l’usage de la force est nécessaire et approprié?

De même, il était intéressant d’entendre le commandant de la Force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine expliquer comment la bureaucratie excessive ralentit la prise de décisions et nuit à l’efficacité d’une approche plus stratégique et robuste du maintien de la paix. Je voudrais entendre d’autres idées sur la manière dont nous pouvons nous débarrasser de la bureaucratie de manière générale, et enfin, ce que nous pouvons faire pour continuer à améliorer la performance de chaque mission ainsi que la reddition de comptes entre chaque mission et le Conseil de sécurité.

Pour terminer, je tiens à souligner une fois de plus qu’à notre avis, le maintien de la paix est le plus beau fleuron des activités de l’Organisation. Pour l’ONU, il s’agit d’un argument sans pareil en faveur de son action et j’encourage tous ceux qui participent au maintien de la paix, y compris chacun d’entre nous, à continuer à faire preuve d’ambition, à faire en sorte que le rythme des changements soit assez rapide pour que le maintien de la paix puisse se moderniser et s’acquitter de sa mission au XXIe siècle, avec encore plus d’efficacité et d’efficience, afin d’assurer véritablement la protection des populations qui en ont besoin.

M. Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Moi aussi, je voudrais tout d’abord remercier les intervenants d’aujourd’hui de leurs réflexions édifiantes. À l’instar de Matthew Rycroft, je voudrais, à l’entame de mon propos, rendre hommage aux hommes et femmes courageux qui, au service de l’ONU, se placent au quotidien dans les situations les plus difficiles et les plus dangereuses de par le monde. Nous saluons leur engagement qui, au cours des 70 dernières années, a permis de sauver des vies innombrables.

La séance d’aujourd’hui nous offre une excellente occasion de nous pencher sur les défis opérationnels dans le domaine de la paix dans l’ensemble, notamment à la lumière de l’examen en cours de l’architecture de paix et de sécurité des Nations Unies. Nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général pour appliquer une démarche holistique en faveur de la pérennisation de la paix. Ces efforts méritent notre plein appui. Nous encourageons le Secrétaire général à formuler des recommandations audacieuses.

La notion plus large de primauté de la politique est de la plus haute importance pour garantir l’efficacité des opérations de paix et la mise en œuvre réussie des mandats de maintien de la paix. Étant donné qu’une paix pérenne ne peut être instaurée que sur la base de solutions politiques, il faut élaborer des stratégies politiques qui portent sur tous les piliers du système des Nations Unies. Les composantes militaires constituent un élément essentiel de ces stratégies intégrées. Pour planifier et diriger ces missions intégrées, il faut se baser sur des objectifs clairs et mesurables, assortis des points de repère pour le suivi et la communication d’informations au Conseil de sécurité.

Les exposés d’aujourd’hui ont mis en évidence les divers défis auxquels les missions sont confrontées et ont également fait ressortir la nécessité d’adopter une approche qui tient compte du contexte pour ce qui est de la configuration de toutes les missions. Ces efforts doivent se baser sur une analyse de conflits de haute qualité, notamment au moyen du renseignement et d’analyses effectuées conjointement par l’ensemble du système des Nations Unies.

L’expérience montre qu’avec des mandats plus réalistes, adaptés au contexte et plus souples, il y a plus de chances d’obtenir de bons résultats. Dans le cadre des mandats, il faut hiérarchiser, ordonnancer et modifier les tâches au fil du temps. Nous appelons à des efforts pour améliorer la flexibilité et la capacité de changer de cap, notamment grâce à des contributions faites en toute franchise par l’ensemble du système et à des contacts accrus avec les communautés locales. Pour ce faire, nous devons également donner au personnel sur le terrain les moyens d’agir, notamment en simplifiant les procédures administratives et en déléguant davantage les responsabilités, mais également en veillant à ce que les candidats les plus qualifiés soient nommés pour diriger ces missions des Nations Unies sur le terrain.

L'appui pour répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités et une meilleure notification des réserves émises par les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police sont essentiels. Tous les soldats de la paix, ainsi que les pays fournisseurs, doivent être préparés, formés et équipés adéquatement pour pouvoir relever les défis auxquels ils seront confrontés sur le terrain.

Il existe des liens indissociables entre la sécurité et les droits de l'homme. La composante « droits de l'homme » doit être un élément que l'on retrouve dans toutes les opérations de paix afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de ces opérations, notamment en matière de promotion des droits et de protection des civils. La protection et la promotion des droits de l'homme doivent s'intégrer dans une démarche à l'échelle de la mission. En outre, lorsqu'une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes est appliquée dès le début d'une mission, elle permet d'améliorer l'efficacité opérationnelle, de mieux appréhender la situation et de renforcer la sécurité des soldats de la paix. Toutes les missions doivent régulièrement faire rapport sur la manière dont la problématique hommes-femmes est prise en considération dans les opérations.

Je voudrais revenir sur quelques points soulevés par les intervenants d'aujourd'hui.

Premièrement, en ce qui concerne le retrait progressif des missions, ces stratégies politiques et qui portent sur tous les piliers de l'action de l'ONU doivent permettre de jeter les bases d'un retrait réussi. L'expérience nous montre qu'il est possible d'améliorer la façon dont l'ONU aborde les transitions. Les stratégies de sortie et les phases de transition des opérations de maintien de la paix doivent être analysées et planifiées bien en amont, en coopération avec tous les acteurs concernés. Les attentes réalistes de ce qui peut être réalisé au lendemain du retrait des missions doivent aller de pair avec des engagements clairs de la part des gouvernements concernés à poursuivre des réformes structurelles essentielles. Nous nous demandons, par exemple, si l'ONU a les moyens et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre le plan ambitieux de consolidation de la paix au Libéria, par l'intermédiaire de l'équipe de pays. En notre qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, nous estimons que celle-ci a un rôle important à jouer en matière de suivi et de surveillance, pour que la communauté internationale puisse apporter l'appui nécessaire en vue de la réalisation de ce plan de consolidation de la paix durant cette phase importante de transition pour le Libéria.

Deuxièmement, pour un maintien de la paix robuste, il faut des capacités adaptées aux mandats pour que les missions puissent atteindre leurs objectifs. Une position robuste exige également de la souplesse, pour que les missions puissent s'adapter à l'évolution de la situation. Les hélicoptères, le renseignement et les forces d'intervention rapide, ainsi qu'une formation adéquate des troupes, sont essentiels à cet égard. En plus des ressources militaires et policières, les compétences spécialisées en matière de droits de l'homme revêtent la plus haute importance dans ce domaine. Nous devons examiner les objectifs à court terme dans la perspective des conséquences à plus long terme, à l'heure d'élaborer les stratégies de protection des civils. La mobilisation des populations locales est également essentielle pour comprendre la dynamique des conflits et permettre à la mission d'évaluer attentivement les différentes options.

Pour terminer, le maintien de la paix est un outil essentiel, unique et selon plusieurs évaluations, efficace, parmi les moyens d'action dont dispose l'ONU en matière de paix et de sécurité. Il est néanmoins essentiel que le maintien de la paix évolue pour s'adapter aux défis changeants auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. En appuyant cette évolution, nous devons maintenir notre engagement indéfectible en faveur de ceux qui servent et de ceux que nous voulons protéger.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le général Mgwebi, le général Menon, le général Keïta et le général Uba des exposés qu'ils ont présentés cet après-midi et de leur attachement aux idéaux de l'Organisation. Nous sommes également très reconnaissants pour ce qu'ils font au quotidien au service de l'ONU pour protéger les personnes les plus vulnérables de par le monde, et nous savons qu'eux-mêmes et les troupes qui sont sous leur commandement sont en première ligne.

Comme d'autres collègues l'ont fait remarquer, certains de ces soldats ont fait le sacrifice ultime. Je voudrais exprimer nos condoléances les plus sincères en ce qui concerne les soldats de la paix de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine qui sont morts ce mois-ci, ainsi que pour les neuf autres Casques bleus qui ont perdu la vie durant l'année écoulée.

Nous sommes conscients que diriger une force de maintien de la paix des Nations Unies est une tâche extrêmement difficile. Les commandants des forces travaillent dans des environnements de plus en plus dangereux et parfois, dans des contextes où les responsables politiques ne sont pas pleinement engagés en faveur des accords qui ont conduit à leur déploiement. Les mandats du Conseil de sécurité sont devenus plus complexes et, il faut l'admettre, peu clairs dans certains cas. Par conséquent, il est très important pour nous d'avoir pu entendre leurs points de vue aujourd'hui sous la perspective du terrain, s'agissant des défis auxquels ils sont confrontés.

Un problème qui nous préoccupe tout particulièrement est celui de la performance et du respect du principe de responsabilité. En tant que commandants des forces, ce sont eux qui ont directement de l'influence sur nos soldats de la paix sur le terrain, et nous comptons sur leur leadership, car ils sont en première ligne en matière de responsabilité pour ce qui est du comportement des troupes et du personnel de police sous leur commandement. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles. Nous condamnons tous ces atteintes et appelons à l'application d'une politique de tolérance zéro, mais ce sont eux qui, plus directement, peuvent faire en sorte que de telles infractions ne soient pas commises sous leur supervision. Ce sont eux également qui ont une idée plus claire de la performance des soldats de la paix. S'ils sont confrontés à des problèmes de performance, nous devons le savoir. S'ils nous aident à identifier les problèmes, nous pouvons les aider à les résoudre. Il vaut bien mieux pour le Conseil de sécurité que les chefs des missions de maintien de la paix l'informent des problèmes que de devoir ultérieurement faire face aux conséquences. L'établissement de rapports d'exécution normalisés et objectifs nous sera très utile et nous encourageons les chefs des missions à utiliser efficacement les systèmes existants pour suivre et documenter les résultats et à adopter ceux qui sont actuellement mis au point.

Je voudrais maintenant revenir sur les exposés des intervenants.

Tout d'abord, je remercie le général de corps d'armée Keïta pour son exposé sur le maintien de la paix robuste. Nous saluons la volonté affichée de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) de prendre des risques et d'agir de façon décisive contre les groupes armés; son appui au Gouvernement; sa protection proactive des civils et la sécurité qu'elle assure dans le pays. La réaction robuste et proactive de la MINUSCA est un exemple pour toutes les missions de maintien de la paix. Cependant, les menaces dirigées contre la MINUSCA en République centrafricaine évoluent rapidement et exigent une réaction immédiate. Je voudrais donc savoir si le mandat est suffisamment souple pour permettre de déterminer les besoins opérationnels.

Cette observation s'adresse au général de corps d'armée Mgwebi. S'agissant de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), nous devons, comme pour toutes les missions de maintien de la paix, examiner les moyens d'améliorer son fonctionnement, notamment en permettant à la brigade d'intervention de la force d'être plus mobile, et en renforçant les capacités des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Pour les États-Unis, la priorité reste l'application du principe de responsabilité en cas de performance médiocre, ainsi que pour les questions de déontologie et de discipline. S'agissant de la MONUSCO, le général de corps d'armée Mgwebi a mentionné la difficulté de déployer des troupes rapidement, étant donné les restrictions nationales. Que pouvons-nous faire pour veiller à ce que des mesures puissent être prises rapidement lorsque la situation l'exige?

Cette observation s'adresse au général de division Menon. Nous savons que la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a dû faire face à un certain nombre de problèmes graves depuis sa création en 1974. Ces dernières années, ces problèmes sont dus au fait que sa zone d'opérations a changé de façon spectaculaire. La mission a patiemment œuvré avec les parties et a rallié l'appui du Conseil en faveur d'une modernisation importante de ses équipements et de la protection de la force, ainsi que pour planifier un retour réussi du côté syrien de la zone de séparation. Nous saluons le travail fait par le général de division Menon pour exécuter cette stratégie difficile et planifier avec diligence l'avenir de la FNUOD. Pourrions-nous avoir des détails supplémentaires sur la façon dont sont abordés les problèmes de protection de la force, tout en veillant à ce que la Mission s'acquitte de son mandat? Existe-t-il des technologies particulières qui pourraient être utiles dans l'environnement unique où opère la mission?

S'agissant de l'exposé du général de division Uba, nous avons vu combien il peut être difficile de réduire les effectifs des missions de maintien de la paix. La force de la Mission des Nations Unies en Libéria (MINUL)

a subi une réduction importante depuis l'adoption de la résolution 2333 (2016) en décembre dernier. Les élections présidentielles et législatives de 2017 auront lieu dans six mois. Comment le reste de la force s'est-il préparé à fournir un appui à la sécurité pendant les élections? Enfin, alors que nous poursuivons notre examen des opérations de maintien de la paix, nous espérons voir d'autres missions réduire leurs effectifs. Quels autres enseignements tirés du retrait de la MINUL peuvent s'appliquer utilement à d'autres missions?

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, et les commandants des forces des quatre missions, de leurs exposés instructifs.

La Chine tient à rendre hommage aux commandants et Casques bleus de toutes les forces de maintien de la paix des Nations Unies en service actif pour leur courage et leur dévouement extraordinaires. Nous adressons également nos condoléances aux familles de tous les Casques bleus qui ont fait le sacrifice ultime dans l'exercice de leurs fonctions.

La situation internationale actuelle connaît de grands changements. Les opérations de maintien de la paix font face à des environnements et se voient confier des mandats de plus en plus complexes, et nous rencontrons de sérieuses difficultés pour mener des opérations de maintien de la paix efficaces. Des exposés instructifs permettent au Conseil de sécurité d'avoir une large connaissance des opérations de maintien de la paix sur le terrain et des efforts déployés par les soldats de la paix pour s'acquitter de leur mandat. Je voudrais faire les quatre observations suivantes en réponse aux exposés présentés par les commandants des forces.

Premièrement, les principes de base des opérations de maintien de la paix sont toujours très utiles en tant qu'orientations dans ce nouveau contexte. Les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et le consentement des parties concernées, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou pour la défense du mandat, sont les constantes irrépressibles des opérations de maintien de la paix. Ces opérations doivent gérer comme il se doit les relations avec le pays hôte, respecter sa souveraineté et tenir compte de ses vues et suggestions. Conformément aux souhaits du pays hôte, le Conseil de sécurité doit traiter de manière appropriée les questions d'une stratégie de sortie pour les missions de maintien de la paix.

Deuxièmement, les opérations de maintien de la paix sont chargées de prendre l'initiative de faire avancer le processus de recherche de solutions politiques aux situations de crise régionales. Certains de ces problèmes perdurent et persistent et entraînent une détérioration continue des conditions de sécurité dans la région concernée, et dans certaines zones de mission, il n'y a pas de paix à maintenir. Cela a eu un impact négatif et grave sur l'exécution d'autres fonctions et responsabilités relatives au maintien de la paix. La communauté internationale devrait donc avoir un plus grand sentiment d'urgence et redoubler d'efforts pour promouvoir des solutions politiques aux situations de crise régionales. Les opérations de maintien de la paix devraient viser la synergie et la coordination afin de créer un environnement propice à la réalisation de solutions politiques aux questions brûlantes.

Troisièmement, il faut améliorer les mandats des opérations de maintien de la paix en veillant à ce qu'ils soient réalistes et réalisables. Ces dernières années, la protection des civils est devenue l'un des mandats des missions de maintien de la paix des Nations Unies. La mise en œuvre de ce mandat doit être subordonnée au respect de l'appropriation exercée par le pays hôte, lequel mandat doit définir la portée, les conditions et les termes de référence de la mise en œuvre, de manière à être un complément utile aux mesures prises par le pays hôte. Compte tenu du caractère limité des ressources matérielles, au niveau de la mise en œuvre et des politiques, nous devons élaborer des règles spécifiques régissant la protection des civils.

Quatrièmement, nous devons assurer une transition sans heurt du maintien de la paix à la consolidation de la paix, au développement et à la reconstruction. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent s'adapter rapidement aux mandats et à la taille des missions, à la lumière des conditions spécifiques et de l'évolution de la situation sur le terrain. Elles doivent renforcer la coordination avec des acteurs tels que les pays des régions concernées, les organisations régionales et sous-régionales, les organismes de développement des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Les opérations de maintien de la paix doivent également entreprendre des efforts pour répondre aux besoins du pays hôte, fournir un appui adapté pour renforcer les capacités en matière de sécurité et aider le pays hôte à réaliser rapidement un développement autonome.

Neuf des 16 missions de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées en Afrique. Les 12 premiers pays fournisseurs de contingents sont des pays africains. Il est impératif de renforcer la communication et la

coordination avec les pays africains dans le domaine du maintien de la paix et de leur apporter une assistance accrue pour véritablement améliorer les opérations de maintien de la paix. La Chine aide l'ONU en écoutant attentivement les vues, les suggestions et les préoccupations des pays africains dans le domaine des opérations de maintien de la paix. Elle appuie fermement le renforcement des capacités africaines de maintien de la paix.

La Chine est une fervente partisane des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, auxquelles elle prend une part active. Elle est le plus grand fournisseur de contingents parmi les membres permanents du Conseil de sécurité et le deuxième plus grand contributeur au budget de maintien de la paix. La Chine honore intégralement les engagements pris par les dirigeants chinois en ce qui concerne notre soutien aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous entendons intensifier nos communications avec les commandants de force sur le terrain, et nous sommes prêts à nous associer aux efforts des autres États Membres pour améliorer les opérations de maintien de la paix.

M. Kandeel (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, ainsi que les commandants de force, pour leurs exposés très complets. Je les remercie sincèrement de leurs efforts et de leur sacrifice au service de la paix et de la sécurité internationales et de la stabilité dans les zones de conflit.

Ces deux dernières années, l'ONU a été marquée par l'expansion du cadre de paix et de sécurité, un processus fondé principalement sur l'examen des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Face à des contextes de sécurité variés et à des conflits extrêmement complexes, nous avons le devoir de réformer les opérations de maintien de la paix et de fournir les capacités nécessaires pour faire face aux nouveaux défis. Les opérations de maintien de la paix doivent donc être considérées dans le cadre d'une réponse globale aux situation de conflit pour faire en sorte que les mandats de ces opérations comprennent des approches politiques, programmatiques et opérationnelles intégrées, , qui peuvent être résumées par les six points ci-après.

Premièrement, aucune opération de maintien de la paix ne devrait se voir fixer des objectifs irréalistes, qui dépassent les capacités de la mission ou qui ne tiennent pas compte des conditions politiques et de sécurité réelles sur le terrain.

Deuxièmement, il faut définir des stratégies de sortie pour les opérations. Elles doivent être assorties de critères clairs et d'un calendrier précis, lesquels doivent être revus périodiquement afin que le Conseil puisse s'adapter et élaborer des mandats fondés sur les exigences du terrain, plutôt que de se lancer dans un exercice de réduction des coûts déterminé d'avance.

Troisièmement, des partenariats stratégiques doivent être noués avec les pays hôtes. Ces partenariats doivent reposer sur une prise en main nationale, sur la conciliation et sur la négociation, pour contribuer à la réussite des opérations de maintien de la paix et éviter les obstacles susceptibles d'obérer leur performance.

Quatrièmement, nous devons nous concentrer sur le renforcement des capacités nationales de sécurité de manière à permettre à l'État concerné d'assumer ses responsabilités de protection des civils et d'éviter sa dépendance vis-à-vis de l'opération de maintien de la paix, ce qui ne ferait que compliquer la situation et rendrait la sortie de la mission plus difficile à envisager ultérieurement.

Cinquièmement, nous devons créer un système des Nations Unies intégrée pour une évaluation multidimensionnelle qui tienne compte de l'efficacité de l'ensemble de l'architecture onusienne du maintien de la paix et de la sécurité, d'une manière qui garantisse l'intégrité des rôles joués par tous les organismes, programmes et institutions des Nations Unies et internationaux, et ce en se fondant sur une vision intégrée en vue de pérenniser la paix et de remédier aux causes profondes des conflits.

Sixièmement, le partenariat entre le Secrétariat et les pays qui fournissent des contingents doit être renforcé en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix, conformément au cadre général approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/278 du 10 mars.

Je voudrais saisir cette occasion pour souligner que l'Égypte appuie sans réserve les opérations de maintien de la paix, comme en atteste notre volonté de participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies les plus difficiles, en particulier celles déployées en République centrafricaine, au Mali et en République démocratique du Congo. Nous fournissons les formations préalables au déploiement de la meilleure

qualité qui soit, ainsi que des équipements adaptés et nécessaires à l'exécution du mandat.

M. Delattre (France) : Je remercie la présidence uruguayenne pour l'organisation de cette interaction importante et très attendue avec les officiers généraux commandant les opérations de maintien de la paix. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, Jean-Pierre Lacroix, et les officiers généraux commandant les composantes militaires de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, de la Mission des Nations Unies au Libéria, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, pour leurs interventions sur des sujets aussi importants et déterminants pour le succès du maintien de la paix.

Qu'il me soit permis tout d'abord de rendre hommage aux officiers généraux et, à travers eux, aux plus de 100 000 Casques bleus placés déployés de par le monde. Sans leur action au quotidien, sans leur engagement personnel et leur courage, et celui de leurs soldats, les hommes et les femmes qui ont démontré très récemment encore, en République centrafricaine et au Mali, leur sens du sacrifice ultime, quel serait donc aujourd'hui l'état de notre monde qui est déjà si fortement fragilisé par la multiplication des crises? Combien de vies civiles sont épargnées par les Casques bleus qui sont de plus en plus confrontés à des menaces létales directes et souvent asymétriques? Que les officiers généraux soient assurés ici de notre admiration, de notre confiance, et de notre soutien, surtout, dans leur noble tâche, mais également et avant tout de notre souci constant, au Conseil de sécurité, de leur donner les mandats, les moyens et le soutien politique nécessaires à la réussite de leurs missions.

Il est de notre responsabilité, au sein du Conseil, de parfaitement comprendre les défis auxquels eux, et leurs soldats, sont confrontés : la complexité des environnements, les menaces sécuritaires. Nous le faisons en les écoutant aujourd'hui; nous le faisons encore davantage au moyen d'un dialogue régulier avec les pays contributeurs en troupes, qui est désormais systématique avant chaque renouvellement de mandat dont nous prenons l'initiative au Conseil.

Je souhaiterais aujourd'hui souligner trois points essentiels qui sous-tendent leur action au quotidien.

En premier lieu, nous sommes attentifs à la bonne conduite de leurs opérations militaires, tant dans la phase de formation pré-déploiement, lors de leur déploiement bien sûr et jusqu'à leur désengagement. Cela n'est possible qu'à travers une planification intégrée, réalisée à New York, entre tous les acteurs du Conseil de sécurité, du Secrétariat et des pays contributeurs de troupes, mais également avec l'État hôte. Cette planification intégrée doit aussi se poursuivre sur le théâtre, par une action coordonnée de l'ensemble des composantes. C'est la clef de leurs réussites.

En second lieu, je souhaiterais souligner l'importance de leur donner les moyens de remplir leur mission; c'est notre mission et notre engagement. Nous avons en effet le devoir, au Conseil, de veiller à ce qu'ils se déploient avec les meilleures troupes formées. Je souhaiterais à cet effet souligner l'importance des conférence régionales sur le maintien de la paix – je pense notamment à la Conférence de Paris, d'octobre 2016, consacrée au maintien de la paix en environnement francophone, où la formation linguistique et l'importance de l'interaction avec la population locale ont été mises en exergue.

Il est important également que leurs troupes se déploient sans restriction nationale cachée et avec des capacités de protection acceptables et standardisées, ainsi qu'avec des capacités facilitatrices qui puissent leur permettre de conduire leurs opérations dans les meilleures conditions d'efficience et de protection. Est-il besoin, enfin, de souligner l'importance cruciale de disposer de la pleine cohérence du commandement et de l'unicité de leur chaîne de commandement sur les capacités critiques. Je pense notamment aux capacités d'évacuation médicale qu'ils doivent avoir 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, car les risques ne s'arrêtent pas le weekend ni la nuit. Je pense également aux dispositifs de protection contre les engins explosifs improvisés lorsque les soldats sont confrontés à ce type de menaces sur leurs théâtres.

Enfin, c'est mon troisième et dernier point, nous devons d'être très clairs sur la question du maintien de la paix robuste. Si nous demandons aux commandements de force de mettre en œuvre des mandats robustes, alors nous nous engageons de notre côté à leur apporter tout le soutien politique nécessaire ainsi que les capacités adéquates, en totale conformité avec leurs règles d'engagement, qui doivent aussi leur donner les moyens de remplir au mieux leur mission. C'est notre engagement moral à leur endroit.

Cette séquence annuelle avec les commandants de force est essentielle pour qu'ils puissent nous faire partager leurs préoccupations du moment. Qu'ils n'hésitent jamais à nous solliciter. Nous les considérons, au Conseil, comme notre bras armé au service de la paix et de la sécurité internationales.

Je voudrais conclure mon propos en rendant à nouveau hommage aux officiers généraux. Leur métier actuel de maintien de la paix n'est pas forcément un métier qui est par essence militaire, mais seuls les militaires peuvent le réaliser aussi bien. Alors qu'ils soient chaleureusement remerciés pour leur engagement exemplaire au service de la paix.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout le monde sait aujourd'hui que la situation dans le monde justifie un engagement plus grand des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité. Une désescalade et des progrès durables en matière de règlement pacifique et de consolidation de la paix ne sont pas possibles, dans la plupart des cas, sans une présence internationale de sécurité robuste. Il va de soi que le Conseil se doit de concevoir chaque mandat d'une opération de maintien de la paix avec soin et de l'adapter en conséquence, sur la base d'informations fiables et complètes obtenues du terrain.

À cet égard, la séance d'information d'aujourd'hui a une valeur pratique, et je voudrais remercier sincèrement le Secrétaire général adjoint et les commandants de force de leurs précieuses contributions.

Pour ce qui est des nombreuses améliorations potentielles à apporter, je crois que les Nations Unies gagneraient énormément à utiliser des systèmes sophistiquées pour appuyer leurs opérations de paix. Manquer cette occasion signifie rater une chance de rétablir la paix, comme cela a été très souvent le cas par le passé. À cet égard, je voudrais revenir sur le point qui a été soulevé dans le cadre de plusieurs séances de consultations du Conseil consacrées à sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) : l'utilisation par une force de technologies sophistiquées pertinentes reste une des priorités qui reste encore à atteindre. Je sais que le Secrétariat étudie la possibilité de déployer des systèmes de détection et d'alarme dans la mission et je saurais gré au Conseil de bien vouloir nous tenir informés des progrès faits en la matière.

Je voudrais réitérer qu'à notre avis la FNUOD reste l'une des pierre angulaires de la stabilité à long terme de la région. À cet égard, je salue les efforts visant le retour de la FNUOD et une consolidation plus avant de sa présence dans la zone de séparation.

Je voudrais aussi, à l'instar des autres orateurs, dire un mot sur les activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Je crois que la présence d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies en République centrafricaine est plus qu'indispensable pour appuyer l'action menée par la nouvelle direction du pays en vue de rétablir la paix et la stabilité sur l'ensemble du territoire. La présence persistante de groupes armés et de leurs activités de plus en plus violentes font de nombreuses victimes civiles, aggravent la situation humanitaire en République centrafricaine et augmentent le nombre de personnes déplacées.

En tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, je me dois de dire que je suis gravement préoccupé par l'information communiquée par le Groupe d'experts faisant état de l'afflux régulier d'armes et de combattants en République centrafricaine depuis les États voisins.

À l'instar des orateurs qui m'ont précédé, je condamne toutes les attaques et toutes les provocations contre la MINUSCA, notamment les assassinats brutaux de soldats de la paix, ainsi que la dernière attaque en date qui a visé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Ces actions sont inacceptables et peuvent être constitutifs de crimes de guerre.

Le Libéria marquera bientôt 14 années de paix depuis la longue et sanglante guerre civile dans ce pays. La situation en matière de sécurité dans le pays reste stable, et le Gouvernement a montré qu'il était capable d'assurer efficacement la sécurité sur le terrain. À ce stade, la tâche cruciale consiste à passer rapidement du maintien de la paix à des mesures de consolidation de la paix efficaces des Nations Unies.

J'attends avec intérêt un transfert du pouvoir pacifique et démocratique dans ce pays en octobre. Cela marquerait un véritable jalon pour la nation et serait un cas exemplaire de réussite pour les Nations Unies. L'Ukraine est fière de compter parmi les pays fournisseurs de contingents ayant joué un rôle dans ce succès, en contribuant activement aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies au Libéria.

Les soldats ukrainiens continuent d’être déployés dans la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, dont le mandat a récemment été prorogé par le Conseil (voir S/PV.7910). La Mission doit poursuivre le processus de transformation de sa force afin qu’elle devienne une force plus souple, plus agile et plus mobile qui puisse s’adapter aux défis auxquels est actuellement confrontée la République démocratique du Congo. Ma délégation est aussi pour l’on donne la priorité à la protection des civils dans les discussions portant sur la Mission.

En conclusion, je voudrais saisir cette occasion pour, à la veille de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies et à l’instar de mes collègues, rendre hommage à tous les Casques bleus des Nations Unies. Leur dévouement au service de la paix est universellement reconnu comme le symbole le plus significatif de l’Organisation. Par l’entremise des commandants de force, je les remercie tous.

M. Kawamura (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d’abord, je voudrais me joindre aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, et les commandants de force sur le terrain de leurs exposées efficaces et instructifs.

Je voudrais remercier tous les soldats de la paix pour leur service. J’adresse mes condoléances aux familles et aux pays des six soldats de la paix de la Mission multidimensionnelles intégrée des Nations Unies en République centrafricaine (MINUSCA) qui ont perdu la vie ces deux dernières semaines. Le fait que la composante militaire de chaque mission est formée de soldats venant de plusieurs pays fournisseurs de contingents rend le rôle des commandants de force extrêmement important en ce qu’il faut assurer l’unité et un commandement et un contrôle efficaces et faire respecter des normes rigoureuses de conduite et de discipline.

Mais outre le rôle des commandants de force, il faut aussi renforcer les capacités des pays fournisseurs de contingents en vue d’améliorer la performance des composantes militaires de toutes les missions. Le Japon contribue déjà au renforcement des capacités des pays fournisseurs de contingents et prévoit de renforcer encore davantage ces efforts.

J’en viens maintenant à quelques questions relatives à des missions données.

Premièrement, concernant la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), nous sommes préoccupés par la situation au Kasaï et nous la suivons de près. Nous aimerions savoir si l’efficacité et la performance de la MONUSCO ont été renforcées depuis l’adoption de la résolution 2348 (2017) et la transformation de la force, et si la MONUSCO peut répondre à la montée de la violence au Kasaï après la réduction de la force.

La situation politique en République démocratique du Congo est fluide à l’approche des élections, et les relations entre la MONUSCO et le Gouvernement de ce pays sont importantes.

S’agissant de la MINUSCA, nous sommes profondément préoccupés par la recrudescence de la violence contre la Mission et les civils dans le partie sud-est du pays. Nous demandons à tous les groupes armés de mettre fin à la violence et de déposer les armes. Nous sommes en faveur d’un posture proactive et robuste de la MINUSCA partout en République centrafricaine, notamment à Bambari et à Bangassou. Il est regrettable que des membres du personnel de la MINUSCA et des civils aient perdu la vie à Bangassou. C’est pourquoi il importe de renforcer la capacité de la MINUSCA pour lui permettre de remplir pleinement son mandat de protection des civils.

Nous suivons de près la situation pour voir si le modèle pilote suivi à Bambari pour rétablir l’autorité de l’État peut être reproduit dans d’autres régions, et si la réforme du secteur de la sécurité progresse.

Enfin, concernant la MINUL, les proches élections et le transfert pacifique du pouvoir représenteront aussi bien le fruit du travail de la MINUL au cours des 13 dernières années que l’une des tâches finales de la Mission. Pour relever ce défi, la MINUL et l’équipe de pays des Nations Unies devront étroitement collaborer pour veiller à ce que les fonctions clefs soient transférées à l’équipe de pays des Nations Unies avant le départ de la MINUL.

M. Woldegerima (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier de leurs exposés le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, et tous les commandants de force. Nous nous associons aux autres intervenants pour rendre hommage aux braves hommes et femmes qui servent dans les différentes missions de maintien de la paix autour du monde sous l’égide des

Nations Unies alors que nous célébrons demain la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies.

Nous voudrions axer nos observations sur le défi sans précédent qu'affrontent aujourd'hui les soldats de la paix, comme l'ont exposé les commandants de force dans leurs communications. En tant que l'un des principaux pays fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous partageons les problèmes et préoccupations soulevés par les commandants de force. Il n'y a aucun doute que les soldats de la paix sont de plus en plus déployés pour protéger les civils et soutenir des processus politiques complexes au milieu des combats en cours, cela dans des situations à haut risque caractérisées par des menaces asymétriques.

Les attaques ciblées visant des soldats de la paix et des civils innocents non seulement sont en train d'augmenter, mais deviennent la norme plutôt que l'exception. Les récentes attaques qui ont causé la mort de soldats de la paix de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali indiquent clairement que ces menaces connaissent une ampleur, une fréquence et une complexité croissantes. Il est donc impératif que les missions de maintien de la paix s'adaptent à l'évolution de la dynamique en matière de sécurité. C'est pourquoi il n'a jamais été aussi capital de concevoir les stratégies politiques et approches opérationnelles correctes. À cet égard, nous voudrions faire les suggestions suivantes.

Premièrement, et beaucoup l'ont répété, on ne saurait trop souligner la nécessité d'interpréter avec pragmatisme et souplesse les principes de base du maintien de la paix des Nations Unies. Le débat entre maintien de la paix traditionnel et imposition de la paix doit être considéré de manière plus nuancée. Les soldats de la paix ne peuvent ni ne doivent rester indifférents en présence de sérieuses menaces visant eux-mêmes ou les civils innocents qu'ils sont supposés protéger. Ce que les commandants de force ont dit aujourd'hui est instructif, et c'est une question que nous devons réellement examiner.

Deuxièmement, les soldats de la paix doivent avoir des mandats solides, avec une idée claire des règles opérationnelles d'engagement, fondées sur une analyse approfondie de la situation, une évaluation des menaces et une planification. Cela leur permettra de se sentir dans une position ferme au moment de se défendre et de protéger les civils en présence d'un danger mortel. Mais la clarté dans le mandat, le concept des opérations et les règles d'engagement ne suffit pas.

C'est pourquoi mon troisième point est que les soldats de la paix doivent posséder une capacité suffisante, assez crédible pour détourner les fauteurs de trouble qui menacent le mandat de la mission, les civils et les soldats de la paix eux-mêmes. Il nous faut faire en sorte que les soldats de la paix disposent d'un équipement adéquat, y compris des détachements précurseurs et des multiplicateurs de puissance, afin de pouvoir soutenir les attaques et remplir leur mandat efficacement dans un environnement asymétrique. Les soldats de la paix doivent aussi recevoir une formation appropriée et acquérir les compétences nécessaires pour opérer dans un climat sécuritaire instable.

Nous savons que cela est plus facile à dire qu'à faire et nous sommes sans illusion quant à la possibilité de résoudre sans peine les problèmes stratégiques et opérationnels susmentionnés, mais comme la question est si sérieuse il faut les traiter dès que possible. Sinon, l'engagement de protéger les civils ne restera que de simples paroles répétées *ad nauseam*.

Enfin, je ne souhaite pas ajouter de nouvelles questions à celles que d'autres délégations ont déjà posées, car certains des problèmes que nous voulions soulever l'ont déjà été. Je vais simplement terminer en remerciant tous les commandants de force des efforts déployés dans des conditions difficiles.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie tient à remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de sa déclaration, et les quatre commandants de force de leurs exposés très riches d'informations.

La Bolivie s'associe aux paroles auparavant prononcées pour rendre hommage aux vies précieuses des soldats et des membres du personnel civil qui ont été perdues dans l'accomplissement de leur devoir afin d'exécuter les mandats des diverses missions et, en particulier, tout récemment, de celle de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Nous souhaitons aussi rendre un hommage sincère et exprimer nos remerciements à chaque membre des contingents de soldats de la paix des Nations Unies dans le monde entier. Ils n'épargnent aucun effort pour exécuter les mandats de leurs missions, cela en dépit des

limitations, notamment l'insuffisance des ressources, les conditions difficiles sur le terrain et l'environnement sécuritaire dangereux. Il faut aussi remercier les pays qui contribuent du personnel militaire et de police, des observateurs ou du personnel civil de leur générosité, de leur solidarité et de leur engagement envers le système des Nations Unies et envers les pays qui souffrent de conflits ou d'instabilité.

La Bolivie participe activement aux opérations de maintien de la paix, apportant une contribution militaire depuis 1995 à des missions comme la Mission d'observation des Nations Unies en Angola, la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala, et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. La sélection et la formation du personnel, reçue au centre de formation du bataillon des opérations de maintien de la paix, ont permis à nos soldats de faire partie d'un groupe choisi de personnel militaire dans le monde entier, forts de leurs excellentes qualifications.

Le contexte international passe par d'importantes transformations; il n'est pas et ne sera jamais statique. Les menaces constantes lancées à la paix et la sécurité internationales par des groupes terroristes soulignent la nécessité que les missions de maintien de la paix fassent l'objet de modifications structurelles qui leur permettront de s'adapter et de repousser plus efficacement ces menaces. Les environnements d'extrême violence et d'instabilité, qui s'ajoutent à l'action des groupes terroristes, ont causé la perte tragique de vies dans ces missions. La Bolivie réaffirme son rejet formel de ces incidents.

Nous mettons l'accent sur les efforts du Conseil de sécurité pour atteindre les objectifs de chaque mandat. Il est essentiel que tous agissent d'un même mouvement sur le terrain pour renforcer les aspects tactique, opérationnel et stratégique, en stricte conformité avec la Charte des Nations Unies et dans le respect des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'indépendance des États.

Enfin, il importe d'améliorer l'équipement des missions de maintien de la paix pour qu'elles soient en mesure de contrôler les secteurs où des crises surviennent, avec l'objectif premier de remplir leurs mandats. C'est pourquoi une coordination constante et l'échange d'informations entre les missions et les autorités locales doivent aussi servir l'impératif d'efficacité. Il va sans dire qu'aucune mission de maintien de la paix ne peut réussir sans le soutien du pays hôte.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, pour son évaluation de l'état actuel des choses concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous remercions de nous faire part de la situation dans leurs missions respectives les commandants des forces des missions suivantes : Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, Mission de stabilisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et Mission des Nations Unies au Libéria.

La nature des questions soulevées par les crises actuelles change sensiblement. Dans l'exécution de leurs mandats, les missions de maintien de la paix des Nations Unies se heurtent à divers moments à des attaques terroristes contre les civils et les soldats de la paix eux-mêmes, à la criminalité organisée, et au trafic illicite des armes et des stupéfiants. La situation dans les pays où ils sont déployés et leurs théâtres d'opérations respectifs présentent chacun des traits particuliers.

Les missions des Nations Unies agissent de plus en plus dans un contexte où au moins l'une des parties au conflit n'est pas un État. Il s'agit bien plutôt d'une opposition armée ou de groupes armés illégaux. De plus, nous avons vu des cas où dans un heurt traditionnel entre deux parties intervient une troisième partie que nul ne contrôle. C'est le cas, par exemple, sur les hauteurs du Golan où des groupes terroristes et des groupes armés illégaux affirment maintenant leur présence.

L'évolution actuelle en République centrafricaine soulève aussi la préoccupation avec des heurts intercommunautaires permanents, une violence endémique extraordinaire qui procède de motivations ethniques ou religieuses et une criminalité organisée omniprésente. Dans bien des régions du pays, le Gouvernement et les forces de sécurité ont une présence faible ou totalement inexistante.

Dans ces circonstances, les soldats de la paix doivent agir avec la plus grande prudence. Il est plus important que jamais de respecter les principes fondamentaux du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le

non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou pour respecter le mandat du Conseil de sécurité. Les discussions sur une interprétation souple des mandats en fonction de la situation sur le terrain sont inacceptables.

Nous ne devons pas non plus permettre que les soldats de la paix soient entraînés dans un conflit, mais c'est exactement ce qui se passe si nous nous impliquons trop en optant pour des mandats robustes et même plus, lorsque nous prenons des mesures préventives pour faire face à des menaces asymétriques. Cela s'applique également aux opérations offensives et antiterroristes. Il est inacceptable de prendre pour prétexte le concept de la protection des civils pour justifier l'usage de la force par les soldats de la paix contre un État hôte. Cela convertit automatiquement les Casques bleus en partie au conflit, provoque le Gouvernement et ne fait qu'engendrer de nouvelles violences.

Dans ce contexte, nous devons faire preuve d'une attitude très prudente et équilibrée face à la situation en République démocratique du Congo, où le Gouvernement et l'opposition ont du mal à coopérer sur la question de l'application de l'accord politique de décembre 2016. Plutôt que de politiser à outrance la question des violences électorales et des violations des droits de l'homme, nous devons nous attacher à aider les Congolais à réformer le secteur de la sécurité et à renforcer les capacités des forces de sécurité locales pour qu'elles puissent lutter contre les bandes de hors-la-loi qui sévissent dans l'est du pays et améliorer la situation politico-militaire dans l'ensemble du pays.

Nous ne devons pas oublier que c'est le Gouvernement qui assume la responsabilité principale d'assurer la sécurité de la population, y compris en luttant contre les attaques terroristes, que c'est à lui qu'il incombe de mettre en place un processus politique, d'assurer le développement et d'éliminer les causes profondes des conflits. L'aide internationale doit appuyer les efforts locaux et régionaux, mais ne doit pas s'y substituer.

En ce qui concerne la question de l'amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix et de la réduction simultanée des dépenses, nous prenons note de la nécessité d'améliorer les méthodes de planification des missions, de les reconfigurer en temps voulu et d'élaborer des stratégies de sortie. Nous restons perplexes de voir que des fonctions génériques, telles que les questions d'égalité des sexes, la consolidation de la paix et la prévention de l'escalade des conflits, sont inclus dans les mandats, alors même que l'on s'emploie à réduire leurs capacités. Examinons, par exemple, la situation au Libéria où les Casques bleus doivent uniquement s'occuper de tâches de consolidation de la paix. C'est là que nous pourrions réduire sensiblement les effectifs des composantes militaires et de police. Or, pour une raison ou une autre, il y a 700 soldats de la paix armés et cinq hélicoptères militaires.

Les Casques bleus doivent être déployés lorsqu'ils peuvent travailler efficacement tout en restant neutres. N'oublions pas que l'essence même du maintien de la paix, c'est lorsqu'il n'y a pas de règlement politique possible. Cette priorité a également été confirmée par le Secrétaire général António Guterres lui-même. Des efforts politiques et de médiation minutieux et de qualité doivent être notre priorité. L'histoire des conflits dans diverses régions du monde nous montre que c'est le seul moyen d'éliminer les causes profondes des conflits, au lieu d'en traiter sans fin les conséquences. Sinon, après un bref répit, les crises risquent de refaire surface.

M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous félicitons et remercions très sincèrement la présidence du Conseil de sécurité, ainsi que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, de ce débat, qui nous donne l'occasion d'obtenir des informations de première main sur des aspects et des défis très importants du maintien de la paix. Les missions, représentées dans cette salle par leurs commandants de force, attestent de la multitude de difficultés que rencontrent les soldats de la paix de nos jours : conflits de longue durée, défis de la protection des civils, maintien de la paix robuste et considérations liées au retrait des opérations de maintien de la paix.

Pour le Conseil de sécurité, il est très important de voir comment les décisions prises à New York concernant des missions spécifiques sont mises en œuvre sur le terrain. Nous convenons que, pour faire face aux problèmes de sécurité moderne, il est nécessaire d'adapter les approches existantes et de mettre en œuvre de nouvelles stratégies. Comme l'indique le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (S/2015/446), les opérations de paix des Nations Unies ne sont pas des outils appropriés pour les opérations militaires de lutte antiterroriste. À cet égard, nous reconnaissons que les forces régionales sont mieux à même de combattre les terroristes, comme on l'a vu dans le cas de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie, qui lutte efficacement contre les Chabab. Par conséquent, il nous faut des approches multipartites et une plus grande coopération

avec les organisations régionales et sous-régionales. La division du travail et même l'externalisation de certaines tâches de maintien de la paix peuvent être de bonnes incitations qui permettront d'accroître l'efficacité globale de nos opérations de paix.

Il a été souligné au cours des débats publics sur les opérations de maintien de la paix que nous avons besoin d'une plus grande souplesse. Dans ce contexte, et ayant une expérience et une connaissance pratiques des défis auxquels se heurtent les opérations de maintien de la paix actuelles, nous souhaiterions entendre les vues des commandants de force sur les possibilités d'une plus grande souplesse dans le maintien de la paix des Nations Unies, en particulier pour ce qui est des questions de la lutte contre le terrorisme.

En ce qui concerne les considérations de réduction des effectifs des opérations de maintien de la paix, la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) est largement saluée comme un succès du maintien de la paix des Nations Unies. Parmi les raisons de sa réussite, citons la démonstration de force massive, un mandat clair et complet, un commandement de la force fort et compétent et des composantes militaires, de police et civiles bien équilibrées. Autre point important, les rapports de la MINUL fournissaient des évaluations franches de la situation dans l'ensemble du pays. L'expérience de la MINUL montre que la ferme volonté politique de toutes les parties prenantes alliée à une coordination efficace des opérations de maintien de la paix constitue la clef d'un véritable succès en matière d'instauration de la paix.

Pour terminer, je tiens à souligner que les recommandations des commandants des forces des Nations Unies, fondées sur leurs riches expériences et les enseignements qu'ils ont tirés, apportent un éclairage important sur la manière d'accroître l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et contribuent grandement au succès de nos efforts communs pour maintenir la paix dans le monde.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Uruguay.

D'emblée, je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé. Je tiens également à remercier les commandants des forces des opérations de maintien de la paix des Nations Unies de leurs exposés sur les quatre thèmes à l'examen, qui montrent la difficile réalité et les défis opérationnels qu'ils rencontrent dans l'exécution de leur mandat.

Je voudrais mentionner en particulier la capacité d'une opération de maintien de la paix à accomplir pleinement toutes les tâches qui lui ont été assignées par le Conseil de sécurité. Nous constatons que nombre de missions actuelles ont de graves difficultés opérationnelles à s'acquitter pleinement de leurs tâches. Nous devons donc nous demander pourquoi les missions se heurtent à ce type de difficultés et ce qui peut être fait pour les surmonter.

En ce qui concerne les raisons, nous pouvons identifier divers cas de figure : les mandats du Conseil de sécurité ne sont pas suffisamment clairs ou réalisables; les ressources humaines et matérielles disponibles pour les missions ne correspondent souvent pas aux tâches assignées ni à la réalité sur le terrain; les États ou parties qui contrôlent le territoire sur lequel se déploient les opérations empêchent ou limitent leur pleine fonctionnalité par le biais de restrictions à la liberté de circulation ou d'obstacles bureaucratiques, voire, entre autres, d'actes qui constituent des violations claires des accords sur le statut des forces; l'effondrement ou l'absence d'un processus politique entre les parties à un conflit, ce qui laisse les opérations de maintien de la paix sans marge de manœuvre et les empêche de s'acquitter pleinement de leurs tâches; ou les cas ponctuels de faible performance du personnel ou d'équipements inadéquats, ce qui nuit à l'exécution des mandats. Dans ces situations, la responsabilité incombe à quatre acteurs principaux, à savoir le Conseil de sécurité, les États ou les parties qui contrôlent les territoires où sont déployées les missions, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et le Secrétariat. Le Conseil de sécurité doit assumer ses multiples responsabilités pour assurer l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

La conception et le déploiement des opérations de maintien de la paix doivent être toujours guidées par des solutions politiques, et il faut s'attacher à maintenir l'élan politique. Pour ce faire, les stratégies politiques sur lesquelles se basent les opérations de maintien de la paix doivent bénéficier de l'appui d'un Conseil de sécurité uni. Par ailleurs, même si le Conseil de sécurité est uni, l'ONU ne peut pas faire grand-chose si les acteurs nationaux ne font pas montre d'un véritable engagement à trouver une solution pacifique au conflit.

Une autre responsabilité du Conseil de sécurité est de veiller à ce que les opérations de maintien de la paix soient plus flexibles, disposent de mandats

clairs en fonction des priorités et soient en mesure de s'adapter à l'évolution des réalités sur le terrain. Il convient de souligner que des efforts ont été faits dans ce sens ces derniers mois. Par exemple, lors de la prorogation des mandats de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), des tâches précises ont été prescrites en fonction des priorités clairement définies.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire. En outre, une fois qu'une opération est déployée et dispose d'un mandat, les États hôtes ont l'obligation de garantir le plein respect et la pleine application des accords sur le statut des forces. Ces textes comportent des garanties qui protègent le personnel qu'un pays contribue volontairement aux fins du maintien de la paix. Par conséquent, toute violation de ces accords est inacceptable et ne peut être tolérée, car elle entrave le bon fonctionnement de la mission.

L'Uruguay, qui participe depuis longtemps aux missions de maintien de la paix, attache une importance particulière à la responsabilité des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, car ce sont ces effectifs qui interviennent sur le terrain et doivent exécuter les mandats des opérations. Il est essentiel que les soldats de la paix qui sont déployés soient adéquatement équipés, formés et prêts à exécuter toutes les tâches prévues dans le mandat. À cet égard, on ne peut pas tolérer les restrictions nationales – communément appelés « *caveats»* – déclarées ou pire, non déclarées; l'absence d'un commandement et d'un contrôle effectifs; le refus d'obéir aux ordres; le fait de ne pas réagir aux attaques contre des civils; et un équipement inadéquat, car tout cela a une incidence négative sur la responsabilité partagée pour la mise en œuvre effective des mandats. Pour cette raison, nous, les pays qui ont signé les Principes de Kigali, appelons les autres pays fournisseurs de contingents et de police à relire ces principes et à honorer les engagements qui y sont énoncés, car nous sommes convaincus que cela permettra d'améliorer sensiblement l'action des pays fournisseurs de contingents.

Le Secrétariat a aussi un rôle crucial à jouer pour ce qui est de prodiguer des conseils et de formuler des recommandations sur l'exécution des mandats et la nécessité d'y apporter des ajustements. Nous saluons les efforts déployés dans ce sens, notamment par l'établissement des rapports périodiques sur les attaques contre les Casques bleus ou sur les violations des accords sur le statut des forces.

Pour terminer, je voudrais poser une question au Commandant de la Force de la MONUSCO. Lorsque le mandat de la Mission a été prorogé, il a été décidé de réduire les effectifs déployés. J'aimerais connaître son opinion quant aux conséquences qu'une telle réduction pourrait avoir sur l'exécution du mandat de la Mission, compte tenu de l'instabilité qui règne dans le pays.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole aux intervenants pour qu'ils répondent aux questions qui ont été posées et fassent des commentaires s'ils le souhaitent. Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier tous les États Membres des observations qu'ils ont faites. Je serai bref, car nous aimerions également entendre les commandants des forces, qui vont répondre aux questions qui ont été posées.

Nombre d'orateurs ont mentionné des attentes qui, à mon avis, sont très importantes pour nos opérations de maintien de la paix, à savoir l'adaptabilité et la capacité de réagir. À cet égard, je voudrais mettre en exergue quelques points qui, je pense, sont essentiels pour atteindre cet objectif.

Premièrement, il y a la question des règles et des procédures, qui a été évoquée par certains commandants des forces. Le Conseil sait que le Secrétaire général a lancé un effort de réforme dans ce domaine, pour faire en sorte que les opérations de maintien de la paix puissent s'acquitter de leurs mandats plus facilement. Il s'agit d'un point important pour répondre aux grandes attentes de ceux qui sont sur le terrain.

Un deuxième point, qui a également été mentionné par plusieurs commandants des forces et des États Membres, est la nécessité d'avoir un cadre adéquat dans lequel opèrent les pays fournisseurs de contingents. Les états des besoins par unité et les mémorandums d'accord qui, dans certains cas, ne sont pas adaptés aux besoins des commandants des forces, peuvent avoir une incidence négative sur ce cadre. Dans de tels cas, nous devons simplement examiner et revoir, le cas échéant, ces états des besoins par unité et ces mémorandums d'accord pour que les commandants des forces aient

la souplesse nécessaire pour ce qui est de l'utilisation des ressources.

Le troisième élément est l'état d'esprit. Cela nous concerne tous – le Siège, Les Représentants spéciaux du Secrétaire général, les commandants des forces et les pays fournisseurs de contingents. Je parle de la volonté résolue de mettre pleinement en œuvre les mandats et de s'assurer que tout le monde interprète les mandats de la même manière, ainsi que de veiller à l'élimination progressive des restrictions et des chaînes de commandement à deux niveaux qui ont eu des effets négatifs sur nos opérations. À cet égard, je tiens à souligner que nous devons être plus stricts et plus exigeants dans nos évaluations des opérations.

Le quatrième élément concerne les capacités. Comme cela a été souligné à plusieurs reprises, pour être plus agiles, plus réactifs et plus souples, nous avons besoin d'une formation et des capacités adéquates. Quelqu'un a parlé de nouvelles technologies, et c'est vrai qu'elles sont progressivement introduites dans nos opérations, en particulier en ce qui a trait à une meilleure appréciation de la situation. Nous déployons des efforts importants pour nous procurer les capacités spécifiques dont nous avons besoin pour bon nombre de nos opérations. En fait, juste avant la présente séance, nous avons tenu une réunion sur la constitution des forces consacrée à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Je tiens à exprimer ma gratitude aux États Membres qui se sont engagés à fournir des capacités supplémentaires très importantes qui, j'en suis convaincu, joueront un rôle déterminant s'agissant de la capacité de la force à s'acquitter de son mandat. À cet égard, je voudrais souligner précisément que nos contingents pourront utiliser ces capacités à des fins de formation et l'importance de la coopération bilatérale au profit de nos pays fournisseurs de contingents, qui ont besoin de cette aide pour être mieux à même d'utiliser le matériel nécessaire à la Mission.

Je voudrais aborder brièvement la question de l'usage robuste de la force.

(*l'orateur poursuit en français*)

Le général Keïta y a fait longuement allusion et de manière très intéressante dans sa présentation. L'usage robuste de la force est légitime. Il est prévu par nos mandats. La défense du mandat c'est la défense des processus politiques notamment, que nos opérations soutiennent. Donc, s'agissant de la réaction contre ceux qui veulent gêner ou empêcher la mise en œuvre de ces processus politiques, il y a une pleine légitimité. Néanmoins, cela ne suffit pas. L'utilisation robuste de la force – tout particulièrement, je trouve le cas de la République centrafricaine très éclairant à cet égard – doit s'accompagner aussi d'un recours tout aussi robuste aux efforts politiques. Je crois que de la part Conseil de sécurité aussi, dès lors que nos opérations sont dotés de mandats robustes, elles ont besoin elles aussi d'un soutien robuste du Conseil sur tous les plans, y compris, le cas échéant, en rendant ceux qui empêchent nos opérations de remplir leurs missions responsables de leurs actes.

Enfin, je voudrais revenir brièvement sur les questions des évaluations des performances, des évaluations régulières, de nos missions. C'est une attente qui est exprimée par tous – les États Membres, le Secrétariat et le Conseil de sécurité au premier chef. De ce point de vue, je crois que, en étant plus exigeants, nous ne devons pas hésiter à remettre en question un certain nombre de vérités ou d'éléments qui sont donnés comme des critères fondamentaux mais qui ne le sont peut-être pas tant que ça, la référence aux nombres, par exemple, aloers que les nombres importent moins que la capacité à remplir les mandats. Et de ce point de vue là, je crois que nous devons faire évoluer aussi nos critères d'évaluation.

Je voudrais brièvement aborder la question des transitions, quoique l'intervention du général de division Uba à cet égard ait été très éclairante. Le soutien du Conseil de sécurité à toutes les étapes a été essentiel, de même que l'inclusivité du processus de transition par laquelle graduellement l'État hôte, les protagonistes, la société civile, les organismes et les donateurs bilatéraux et multilatéraux ont été associés à ces processus et ont été des éléments essentiels pour mener à bien ces processus de transition.

Enfin, je terminerai juste en abondant dans le sens de ce qu'a indiqué le général Menon sur les abus sexuels. Il est évident que la détermination du Secrétariat, la déterminations des commandants des forces à lutter de manière acharnée contre ces actes doit être soulignée, et de ce point de vue là, je peux assurer le Conseil que du côté du Département des opérations de maintien de la paix, notre engagement est total.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant au général de corps d'armée Mgwebi.

Le général Mgwebi (*parle en anglais*) : En réponse à la question posée par le représentant du Royaume-Uni sur les principes du maintien de la paix, je voudrais dire que les commandants comprennent ces principes comme étant le consentement, l'impartialité et le recours à la force, et encore plus, le recours à la force à des fins de légitime défense. Le défi majeur est donc de faire usage de la force lorsqu'il s'agit de défendre le mandat.

En outre, le libellé du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République République démocratique du Congo (MONUSCO) utilise des termes comme « opérations ciblées », ce qui crée une responsabilité particulière pour la brigade d'intervention à agir conformément au mandat. Cette situation est difficile, parce que lorsqu'il s'agit d'un groupe armé qui a une base probablement pas trop loin de la base de la Mission, que peut faire cette dernière si ce groupe armé menace la population, mais n'a encore rien fait? La mission mène-t-elle une attaque proactive contre ce groupe ou coexiste-t-elle avec lui? À l'heure actuelle, la question du regroupement et de la coexistence avec les groupes armés pose problème. Même si la brigade d'intervention peut relever ce défi, elle ne peut être présente sur l'ensemble du pays en même temps.

En ce qui concerne les services de renseignement, il est encourageant de constater que l'ONU a au moins accepté le terme « renseignement » et a accepté de faire appel à des technologies sous forme de drones, ce qui est très utile lorsqu'il s'agit de questions litigieuses. Certaines des radios militaires à notre disposition ne sont pas « interopérables ». Grâce à la technologie, les différents contingents peuvent communiquer en utilisant leur propre matériel, ce qui comble les lacunes.

En réponse à la question posée par la représentante des États-Unis sur l'aide nécessaire pour déplacer des troupes, le Bureau des affaires militaires a réajusté et revu les domaines de responsabilité en ce qui concerne les limites des diverses interventions. Le Siège nous a autorisés à déplacer les forces de déploiement rapide dans une zone de responsabilité sans avoir à demander l'autorisation du Siège, ce qui nous rend la vie plus facile. Nous travaillons également avec le Bureau des affaires militaires pour revoir l'état des besoins par unité afin de pouvoir prendre les mesures nécessaires.

Quant à la question du représentant du Japon sur le renforcement de la force dans la région du Kasai, je note que, précédemment, il n'y avait pas de forces stationnées là. Récemment, avec l'aide du Bureau des affaires militaires, nous avons pu déplacer deux bataillons pakistanais qui étaient stationnés au Sud-Kivu dans la région du Kasaï. Aujourd'hui, nous n'attendons plus que leurs véhicules, de sorte qu'ils soient prêts à se déplacer. Même le périmètre de la brigade pakistanaise du Sud-Kivu a été ajusté à l'issue de consultations entre le Bureau des affaires militaires et Islamabad, ce qui rend la vie un peu plus facile. Tous ces efforts visent à permettre de couvrir la région du Kasai.

La dernière question a été posée par le représentant de l'Uruguay qui a demandé des informations sur les incidences de la réduction des effectifs de la MONUSCO. D'après le Siège, l'examen stratégique de la Mission mentionne la notion d'optimisation de la force, ce qui signifie que nous examinons un certain nombre de moyens qui nous donneraient la souplesse et la possibilité de pouvoir répondre aux problèmes éventuels. Nous sommes également en train de revoir le contrat que nous avons concernant les systèmes d'aéronef non habité. Nous souhaitons accroître notre couverture et nos charges utiles, afin d'avoir une meilleure connaissance de la situation. De cette manière, les petits bataillons polyvalents pourront améliorer notre capacité de réaction. La difficulté, cependant, est de disposer avec certitude des moyens nécessaires.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant au général de division Menon.

Le général Menon (*parle en anglais*) : Je vais répondre brièvement aux questions soulevées pendant la séance. En ce qui concerne la technologie, je voudrais assurer les membres du Conseil de sécurité que la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a réalisé une étude détaillée de nos besoins technologiques supplémentaires. Nous renforçons cette capacité mais cela prend un certain temps. Je peux dire que nous avons déjà acquis certains dispositifs de vision nocturne – que nous n'avions pas au début de la Mission. Nous apportons des remorques de surveillance, des caméras et autres. Il importe que nous tenions compte des sensibilités nationales lorsque nous introduisant la technologie. Quelle que soit la technologie que nous introduisons, nous en informons la Syrie et Israël, et il est important que nous maintenions le dialogue avec eux. Mais je voudrais souligner que les deux pays nous appuient très fermement dans notre effort visant à introduire la technologie.

La question du radar de détection et d'alarme a été soulevée. Aucun pays fournisseur de contingent n'a offert à la FNUOD cette capacité, et le Siège est donc maintenant en train d'étudier la possibilité d'acquérir

cet équipement sur le marché libre. Nous y travaillons actuellement. Il restera de savoir qui va les faire fonctionner et qui va s'occuper de leur entretien – le modèle logistique. Je voudrais aussi dire que nous travaillons en étroite coordination aussi bien avec Israël qu'avec la Syrie s'agissant de ce matériel particulier. Les deux pays se sont montrés très disponibles. J'en ai parlé en personne avec mon interlocuteur syrien. Il s'y est montré très disponible et ouvert, mais il m'a dit aussi que nous devrions partager l'information avec eux, une fois que ce matériel particulier aura été identifié. J'ai bon espoir que nous pourrons bientôt acquérir ce matériel particulier pour la FNUOD.

Pour ce qui est de la technologie, nous en avons absolument besoin en plus grande quantité. La Mission est vraiment partie de rien, étant donné que nous étions une mission de maintien de la paix très traditionnelle, mais les choses ont changé. Je pense qu'à l'avenir il faut doter la Mission de technologie.

S'agissant des mesures de protection dont s'est enquis le représentant des États-Unis, je voudrais juste dire que la FNUOD avait l'habitude d'utiliser des véhicules non blindés. Cela a beaucoup changé. Maintenant tous ceux qui viennent dans la partie syrienne circulent dans des véhicules blindés et protégés. Nous envisageons maintenant de doter la Mission de véhicules blindés de transport de troupes pour que nous puissions cesser d'utiliser les véhicules non blindés. Chaque mouvement est mené en étroite coordination avec les deux parties, Israël et la Syrie, afin que nous puissions assurer la sécurité de nos troupes lorsqu'elles se déplacent.

Nous sommes en phase de reconstruction. Nous avons des sections du génie. Lorsque nous sommes retournés au camp Fouar, la première chose à laquelle nous nous sommes consacrés c'était le renforcement des mesures de protection de la Force, que nous avons maintenant renforcée de façon significative. Je voudrais aussi dire que malgré le fait que nous avions quitté ces positions depuis un certain temps et que certaines d'entre elles ont été vandalisées, les mesures de protection de la Force, comme les bunkers, entre autres, sont en très bon état. En fait, lorsque nous sommes retournés au camp Fouar, la plupart des bunkers étaient en bon état et ne nécessitaient pas de travaux de confortement.

Le mode opératoire de la FNUOD a aussi beaucoup changé. Nous n'opérons plus en équipes réduites ni ne restons dans des poches isolées, comme nous l'avons fait au cours des 40 dernières années.

J'ai déjà parlé du radar de détection et d'alarme, et je suis convaincu qu'une fois réceptionné, il renforcera énormément les mesures de protection de la Force dans le camp.

Pour ce qui est de la disponibilité et des capacités, nous sommes, comme je l'ai dit, une force d'infanterie légère qui est maintenant en train de se transformer et de se métamorphoser en force blindée. Elle est en train de se constituer lentement. Je voudrais féliciter le contingent fidjien qui est venu avec des véhicules blindés de transport de troupes (VBTT). Il ne disposait pas de cette capacité, mais sont repartis la chercher et l'ont acquise. C'est aussi le cas du contingent népalais, qui a apporté cinq véhicules de transport blindés et qui apportera possiblement une compagnie mécanisée, car les Nápalais se sont tournés vers le marché libre pour acquérir cette capacité. Mais, sincèrement, ce que nous voulons c'est que des pays ayant cette capacité nous rejoignent et aident les missions des Nations Unies à faire face à une situation de crise, plutôt que de laisser cette tâche à des pays qui ne l'ont pas et qui doivent se tourner vers le marché libre pour l'acquérir. Toutefois, dans le cas où un pays qui ne possède pas cette capacité ne peut pas venir, il deviendra impératif que nous aidions ceux qui s'efforcent d'apporter cette capacité dans leurs efforts visant à donner aux missions davantage de moyens pour exécuter leurs mandats.

Le Siège met tout en œuvre pour renforcer la capacité de la FNUOD. La question de « la capacité contre la volonté » mérite d'être examinée. L'idéal serait d'avoir des forces capables et ayant la volonté, et il nous faut régler ce problème particulier. Les missions des Nations Unies doivent absolument être flexibles, agiles et capables de s'adapter, et nous sommes appelés à suivre l'évolution de la situation dans le monde. Ce que je pense moi personnellement c'est que présentement nous sommes encore en retard s'agissant de cette question particulière.

S'agissant de la question du mécanisme de coordination tripartite soulevée par le représentant de l'Italie, je voudrais juste dire que les deux parties, Israël et la Syrie, nous appuient très fermement. Je dispose de voies de communication très ouvertes avec les deux parties lorsqu'une situation de crise se fait jour. Toutefois, bien que le modèle de mécanisme de coordination tripartite de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban soit éfficace, je voudrais dire que les deux parties doivent s'accorder sur cette question particulière.

Enfin, je voudrais remercier le Conseil de sécurité d'aider la FNUOD à retourner dans la zone de séparation du côté du secteur Bravo. Une bonne occasion s'est présentée, et avec l'appui du Conseil de sécurité nous avons pu retourner dernièrement dans certains endroits que nous avions quittés. Là aussi les deux parties, Israël et la Syrie, appuient fermement le retour de la FNUOD au Golan.

Je laisse au Conseil de sécurité la responsabilité de décider de qui doit surveiller le Golan. À mon avis, ce doit être la FNUOD ou les Nations Unies. Et là où certains voient un défi, je vois plutôt une opportunité, car les deux parties, la Syrie et Israël, sont fermement en faveur de notre retour au Golan. Je voudrais aussi dire ici que c'est sur la base d'une décision unanime du Conseil de sécurité que nous avons pu retourner au camp Fouar durant la phase I. Et je crois que nous devons maintenant avancer sur cette base.

Dans l'intervalle, je voudrais assurer les membres du Conseil de sécurité que la FNUOD est à la hauteur du défi et qu'elle mettra tout en œuvre pour maintenir la paix et la stabilité dans cette région.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au général de corps d'armée Keïta.

Le général Keïta : Je voudrais tout d'abord exprimer encore une fois notre gratitude aux membres du Conseil pour leur encouragement et leur reconnaissance des sacrifices des soldats de maintien de la paix.

Je vais essayer de répondre très rapidement à trois questions en étant bref, parce que je pense que les autres commandants de force ont déjà donné des indications là-dessus.

D'abord, au représentant du Sénégal, qui a posé la question sur le rôle déterminant de l'emploi des hélicoptères à Bambari, je voudrais dire que l'engagement de nos hélicoptères à Bambari pour faire face à une coalition était dû à eux raisons fondamentales. La première raison c'était la crédibilité même de notre mission. Est-ce qu'on était prêts à voir une coalition attaquer une autre coalition dans la deuxième grande ville du pays et amener le chaos et la désolation sur les populations civiles?

La deuxième raison c'était que Bambari étant la deuxième ville du pays, sa prise aurait *de facto* signifié la division du pays en deux, parce qu'il ne leur reste plus que cette ville pour qu'en fait on voit que la République centrafricaine est divisée entre l'ouest et l'est. Pour ces deux raisons fondamentales, nous avons été plus ou moins obligés de prendre une action décisive et le moyen le plus indiqué pour ce faire était d'utiliser notre supériorité. Or, la supériorité que nous avions sur les groupes rebelles était la supériorité aérienne, qui permet d'être décisif et, dans le même temps, de ne pas faire subir trop de vulnérabilités à nos propres troupes. Malgré le fait que nous avions des troupes sur le terrain pour faire face, nous avons utilisé notre supériorité, et cela a été déterminant et a pu bloquer l'avance de la coalition sur Bambari. Ce sont ces deux raisons qui ont fait qu'on a dû utiliser les hélicoptères.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le représentant du Royaume-Uni m'a posé une question sur la façon d'atténuer les effets de la bureaucratie sur les opérations de maintien de la paix. C'est un problème très important mais qui dépasse les compétences d'un commandant de force. Je pense qu'il appartient au Conseil de sécurité, au Département des opérations de maintien de la paix et aux pays fournisseurs de contingents de s'entendre sur une chose : nous déployons des soldats dans les missions de maintien de la paix en cours mais il est bien entendu que, dans 90% de ces missions, la paix à maintenir n'existe pas. C'est donc pour une autre raison que nous déployons des contingents, et cette autre raison, c'est la protection des civils, contre des personnes armées qui tuent ces mêmes civils. Il est donc évident que si nous envoyons des Casques bleus pour faire face à des groupes armés qui s'adonnent au meurtre, ils doivent être prêts à combattre. On ne peut donc pas les placer dans ce genre de situation pour ensuite imposer beaucoup de paperasserie et de restrictions qui les empêchent d'être opérationnels. Pour que les missions soient pleinement opérationnelles, il faut accepter les risques et éliminer toutes les restrictions. Il faut donc doter les soldats des moyens leur permettant de faire face aux problèmes auxquels ils sont confrontés sur le terrain en matière de protection des civils. Je pense que le problème peut être résolu à ce niveau. À l'heure actuelle, dès que les militaires arrivent sur le terrain, il y a trop de formalités administratives qu'on ne peut pas contourner.

La dernière question a été posée par la représentante des États-Unis, qui a demandé si j'avais les capacités adéquates pour répondre à la détérioration de la situation en République centrafricaine et pour que l'intervention dans le pays soit une réussite. Je suis très heureux que la représentante des États-Unis ait posé cette question, parce que tout le monde est convaincu

que les États-Unis ne veulent pas entendre parler de capacités supplémentaires. Ils veulent que les missions de maintien de la paix accomplissent davantage avec moins de moyens. Nous avons tenté de faire plus avec moins, mais nous avons atteint notre point culminant. Dans les opérations militaires, lorsque le point de rupture a été atteint, il est impossible d'aller de l'avant; ensuite, on perd du terrain. Nous avons atteint le point de rupture. Pour que nous ne perdions pas du terrain, nous avons demandé des ressources supplémentaires. Cela nécessite d'investir pour donner la dimension qui convient à la force.

Après Bambari, la menace s'est déplacée vers le sud-est. Le sud-est du pays était une zone très pacifique tout au long du conflit. Pendant plus de trois ans, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a mené des activités et les Ougandais, soutenus par les États-Unis, ont fait face à la menace posée par la LRA. Mais tandis que le conflit se déplaçait vers le sud-est, dans le même temps, l'Union africaine et les Ougandais, appuyés par les Américains, ont commencé à partir, ce qui a créé un vide. En outre, nous n'avons pas suffisamment de moyens pour nous déplacer et nous acquitter du mandat de protection des civils, faire face à la menace que représente la LRA pour la population civile et tenter de stabiliser la région. Bambari ayant marqué un succès et un tournant, nous devons préserver cet accomplissement pour que des investissements en faveur du développement puissent être réalisés. Des capacités sont donc nécessaires, ne serait-ce que pour garantir la sécurité de Bambari.

Dans le même temps, comme le Conseil le sait, nous avons un centre de gravité appelé Bangui, la capitale du pays. Nous devons assurer la sécurité de tous à Bangui, du Président jusqu'au plus petit enfant. Nous devons préserver la sécurité de ce centre de gravité. Nous avons besoin de quelques investissements pour sauvegarder le centre de gravité et la réussite que constitue Bambari, et combler le vide énorme dans le sud-est. Nous pourrons alors en tirer profit et faire en sorte que la mission soit un succès. Nous demandons que cette requête soit examinée et qu'elle le soit d'urgence, de manière que nous puissions maîtriser et améliorer la situation, pour atteindre le succès.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au général de division Uba.

Le général Uba (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais répondre aux observations faites par le représentant du Sénégal concernant la force de réaction rapide. La force de réaction rapide a été créée dans le cadre de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Maintenant que l'ONUCI est close, cette force est en train d'être préparée et rééquipée pour être déployée au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous comprenons les difficultés et les problèmes. La MINUSMA n'est pas très éloignée du Libéria si le besoin s'en fait sentir et, dans le même temps, dans le cadre de la coopération entre les missions, la force de réaction rapide est censée apporter une aide au Libéria en cas de nécessité imprévue. Cela signifie simplement que la force qui est en train d'être rééquipée doit être suffisamment souple pour fournir cette capacité en cas d'imprévu. Elle doit être suffisamment mobile pour pouvoir se déplacer sur demande et pouvoir s'adapter au terrain sur lequel elle va opérer.

Lorsque la force faisait partie de l'ONUCI, nous avons eu l'occasion de nous exercer avec elle en avril 2015. La force est venue au Libéria et nous avons procédé à un exercice qui s'est très bien passé. Dans le même temps, nous avons vu la capacité de la force lorsqu'elle a offert son assistance en République centrafricaine. Aujourd'hui, la force a changé, ce qui est tout à fait normal, et elle va donc se consacrer à tout autre chose. Je suis conscient que le Bureau des affaires militaires s'emploie à fixer les besoins par unité et le concept des opérations de la force. Normalement, une fois que tout cela aura été défini et que la force aura été déployée dans le cadre de la MINUSMA, nous aurons la possibilité de faire des exercices conjoints pour mieux nous comprendre.

Le point suivant porte sur la sécurité au Libéria avant les élections prévues en octobre. Aux termes de la résolution 2333 (2016), le Gouvernement libérien est chargé d'en assurer la sécurité, maintenant que les responsabilités en matière de sécurité ont été transférées au Gouvernement. Cela a mis en exergue la nécessité de réaliser la dernière réduction des effectifs, au terme de laquelle le Libéria ne compte plus qu'une force résiduelle. C'est également le lieu de mentionner que nous disposons d'une force qui est tout juste capable d'assurer la sécurité de l'ONU et de ses équipements. La composante militaire ne compte que 230 soldats et la composante de police 260 agents seulement. Voilà les forces combinées qui préservent la sécurité des entités et équipements des Nations Unies et qui servent de tremplin lorsque la mission a besoin d'aide. En résumé, nous avons simplement ce qu'il faut pour le fonctionnement autonome de base de la Mission.

Un autre aspect, c’est l’assistance aux élections, qui portait principalement sur la logistique qui souffrait d’insuffisances critiques. La MINUL a été chargée d’apporter son assistance dans les domaines où il y avait des insuffisances critiques en matière de logistique liée aux élections. En même temps, s’agissant de la sécurité, nous ne devions intervenir que lorsque la situation menaçait de se détériorer au point de provoquer un basculement stratégique qui n’était acceptable pour personne.

Pour ce qui est des enseignements tirés au sujet de la réduction des effectifs, l’on a beaucoup appris grâce à la MINUL. La MINUL a été une force très importante, avec toute la panoplie d’instruments d’une force multidimensionnelle et intégrée. Elle s’est adaptée à toutes les facettes de la vie libérienne. Maintenant que nous procédons à la réduction de ses effectifs, nous ne disposons plus que d’une force résiduelle. Le première chose que nous avons constatée, c’est que les préparatifs de la phase de consolidation de la paix n’ont pas commencé tôt. La consolidation de la paix au Libéria aurait pu se faire plus tôt. Bref, la consolidation de la paix doit commencer en même temps que le maintien de la paix dans n’importe quelle mission afin que les deux activités puissent être menées simultanément. La consolidation de la paix doit être en cours pendant que nous maintenons la paix. Nous espérons que le Siège s’y penchera et adoptera une approche stratégique pour qu’il n’y ait pas de ligne de démarcation où l’on dise : « Maintenant, nous en avons terminé avec le maintien de la paix, nous pouvons passer à la consolidation de la paix», et ainsi de suite. Le développement et la consolidation de la paix doivent aller de pair avec le maintien de la paix.

Dans le même temps, nous avons constaté une tendance qui veut que, s’agissant de la réduction des effectifs, il faut une collaboration robuste. Naturellement, un syndrome de dépendance apparaîtra quand une nation à qui tout a été donné voit soudainement la mission des Nations Unies présente dans son pays être close. La peur et l’appréhension de voir la nation revenir à la situation dans laquelle elle se trouvait au début s’installent. D’où la nécessité d’une collaboration précoce et solide entre la mission et le pays hôte. Cela signifie tout simplement que, quand une mission est déployée, il faut fixer un délai et des objectifs précis afin qu’une stratégie de sortie puisse être élaborée dans l’intervalle. Nous devons pouvoir dire qu’une mission est susceptible de durer deux ou trois ans, et que durant ces années, nous voulons que la mission atteigne les objectifs a, b et c, avant d’en réduire progressivement les effectifs et de la clôturer. Cela n’étant pas acquis, la mission peut à loisir continuer de se balader, ici et là, jusqu’à la décision éventuelle du Conseil de sécurité d’y mettre fin.

En somme, un enseignement clef tiré est que le programme de transition doit être inclusif et faire intervenir le pays hôte, les partenaires internationaux, les partenaires stratégiques et même les personnes opprimées du pays hôte. Ils doivent tous être impliqués afin de s’assurer qu’ils comprennent le concept de retrait progressif, de clôture et de départ des missions.

La séance est levée à 18 h 45.